



A M I C A L E  
D E S A N C I E N S  
P A R L E M E N T A I R E S  
D U Q U É B E C

VOLUME 17, NUMÉRO 1, JANVIER 2016

# BULLETIN DE L'AMICALE

- Notre père, le premier ministre du Québec
- L'atavisme des Johnson
- Incarner la puissance pour inspirer la confiance

# TABLE DES MATIÈRES



## EN COUVERTURE

Daniel Johnson est né à Danville, le 9 avril 1915.

Il a étudié au Séminaire de Saint-Hyacinthe et à l'Université de Montréal. Fit sa cléricature auprès de M<sup>e</sup> Henri Crépeau. Admis au Barreau du Québec le 20 juillet 1940.

Exerça sa profession à Montréal, avec M<sup>e</sup> Whitelaw en 1940; Sullivan en 1941 et en 1942; Piper, Nantel et Tormey en 1942 et en 1943; Jonathan Robinson en 1943 et en 1944; Robinson et Wilson de 1944 à 1946; et Johnson et Tormey après 1946. Conseiller juridique du conseil central de Montréal de la Confédération

des travailleurs catholiques du Canada, de l'Association des hebdomadaires de langue française, de l'Association des hôteliers du Québec, de l'Association professionnelle des employés d'Acton Rubber Inc. et du Jeune Barreau de Montréal. Directeur et président de plusieurs entreprises. Collaborateur au journal étudiant *Le Quartier latin* et à *La Patrie*.

Élu député de l'Union nationale dans Bagot à l'élection partielle du 18 décembre 1946. Réélu en 1948, en 1952, en 1956, en 1960, en 1962 et en 1966. Adjoint parlementaire du président du Conseil exécutif du 1<sup>er</sup> janvier au 15 décembre 1955. Orateur suppléant du 15 décembre 1955 au 30 avril 1958. Ministre des Ressources hydrauliques dans les cabinets Duplessis, Sauvé et Barrette du 30 avril 1958 au 5 juillet 1960. Élu chef de l'Union nationale le 23 septembre 1961. Chef de l'opposition à l'Assemblée législative de 1961 à 1966.

Premier ministre de la province de Québec et président du Conseil exécutif du 16 juin 1966 au 26 septembre 1968. Ministre des Richesses naturelles du 16 juin 1966 au 31 octobre 1967, des Affaires fédérales-provinciales du 16 juin 1966 au 26 avril 1967 et des Affaires intergouvernementales du 26 avril 1967 au 26 septembre 1968.

Auteur de l'ouvrage *Égalité ou indépendance* (1965). A publié en collaboration avec Réginald D. Tormey, *Index to Supreme Court Cases 1923-1950* (1951). Président de la Fédération canadienne des étudiants catholiques, de la section française de l'Union des jeunesses catholiques du Canada et de l'Association générale des étudiants de l'Université de Montréal. Vice-président de Pax Romana. Vice-président général de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française et du comité national de l'Action catholique. Membre fondateur et conseiller juridique de l'Union des Latins d'Amérique. Membre et conseiller juridique de la Chambre de commerce des jeunes de la province de Québec et du Canada.

Membre du Club Saint-Denis, du Club Renaissance, du Club de la Garnison, du Cercle universitaire de Montréal, du Quebec Winter Club et des Chevaliers de Colomb. Créé conseil en loi du roi le 14 juin 1950. Reçut des doctorats *honoris causa* en droit des universités Queen's et McGill en 1967, puis des universités de Montréal et de Sherbrooke en 1968.

Décédé en fonction au barrage Manic-5, le 26 septembre 1968, à l'âge de 53 ans.

- 3** Mot du rédacteur
- 4** Conseil d'administration
- 5** Mot du président
- 6** Notre père, le premier ministre du Québec
- 9** L'atavisme des Johnson
- 10** Les trois frères Desjardins au parlement
- 13** Des patronymes représentatifs?
- 15** Hommage à Pierre de Bellefeuille
- 17** 50 ans de la Caisse de dépôt et placement du Québec
- 21** Incarner la puissance pour inspirer la confiance
- 23** Mémoires de députés
- 24** En première lecture
- 27** En deuxième lecture
- 29** Le premier Parlement
- 37** Une relecture des lois fondamentales du capitalisme
- 40** Lecture
- 42** Le Curateur public du Québec
- 44** Lancement de l'enquête sur la vie parlementaire
- 46** Anciens parlementaires en action
- 51** Souvenons-nous de...

## DANIEL JOHNSON AURAIT 100 ANS

Le 9 avril 1915 naquit Daniel Johnson. Comme dans le cas de Jean Lesage, en 2012, un anniversaire que nous avons souligné, cette autre date historique est passée totalement inaperçue dans les médias. Nous faisons ici notre modeste contribution à rappeler la mémoire de ce premier ministre qui marqua lui aussi, à sa façon, l'histoire du Québec.

Député de Bagot de 1946 à 1968, Daniel Johnson est décédé prématurément, en fonction, à 53 ans, au barrage Manic-5. Élu chef de l'Union nationale en 1961, il devint premier ministre du Québec aux élections générales du 5 juin 1966, défaisant « l'équipe du tonnerre » de Jean Lesage.

De la magistrale biographie écrite par le journaliste Pierre Godin, publiée en 1980, en passant par le portrait dessiné par notre collègue Claude Morin dans *Mes Premiers Ministres* en 1991 à celui du journaliste Benoit Gignac dans *Le Destin Johnson*, entre autres ouvrages, nous pouvons dire que la vie et l'œuvre du 20<sup>e</sup> premier ministre du Québec ont été assez bien documentés.\*

On saura donc trouver, pour les férus d'histoire politique, le cheminement de ce premier ministre qui, en 1965, ébranlera les colonnes du temple unioniste, et du Québec tout entier, avec son livre *Égalité ou indépendance*. Et que dire du tremblement de terre

politique enregistré le 24 juillet 1967, du balcon de l'hôtel de ville de Montréal, alors que le général de Gaulle, accompagné du premier ministre Johnson, ira d'un retentissant « Vive le Québec libre ! ».

Pour lui rendre hommage, nous avons plutôt donné la parole à ses fils Daniel et Pierre Marc, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> premier ministre du Québec. Dans un texte intimiste, ils nous livrent un témoignage inédit sur leur père et nous les en remercions bien chaleureusement.

Un autre texte, sur les frères Desjardins, de Lévis, illustre le phénomène des fratries en politique québécoise, les exemples étant nombreux, parfois singuliers, et qui témoignent de l'adage que la politique est souvent, au Québec, une affaire de famille!\*\*

Je tiens, encore une fois, à remercier tous nos collaborateurs sans qui cette publication ne pourrait exister.

Bonne lecture et une merveilleuse année 2016, à la hauteur de tous vos rêves!



Serge Geoffrion

■ **Serge Geoffrion**

Député de La Prairie (1998-2003)

« [...] je soutiens depuis des années que les Canadiens français ne doivent plus se contenter de miettes ou de fractions de droits, qu'il faut refaire la Confédération canadienne sur une base vraiment binationale ou se résoudre à en sortir [...] »

-Daniel Johnson, *Égalité ou indépendance*, Montréal, Éditions Renaissance, 1965, p. 17.

\* Daniel Johnson, 1946-1964, la passion du pouvoir. Pierre Godin, les Éditions de l'Homme, 1980.

Daniel Johnson, 1964-1968, la difficile recherche de l'égalité, les Éditions de l'Homme, 1980.

Mes Premiers Ministres, Claude Morin, Boréal, 1991.

Le Destin Johnson, Benoit Gignac, Éditions Stanké, 2007.

\*\* Les grandes dynasties politiques québécoises, Jacques Gagnon, Bulletin d'histoire politique, vol. 21, 2013.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AAPO

ÉLUS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2015

### PRÉSIDENT

- M. Michel Létourneau  
Député d'Ungava  
1994-2007

### VICE-PRÉSIDENT

- M. Yvan Bordeleau  
Député de l'Acadie  
1989-2007

### SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

- M. Michel Morin  
Député de Nicolet-Yamaska  
1994-2007

### ADMINISTRATEURS

- M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais  
Députée de Rosemont  
1994-2008
- M. Janvier Grondin\*  
Député de Beauce-Nord  
2003-2012
- M. Michel Tremblay  
Député de Rimouski  
1985-1994

### PRÉSIDENTE SORTANTE

- M<sup>me</sup> Carole Thériberge  
Députée de Lévis  
2003-2007

## PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC

### COMITÉ DES ACTIVITÉS

- M<sup>me</sup> Carole Thériberge  
Députée de Lévis  
2003-2007

### COMITÉ DES ARCHIVES ET OBJETS DE MÉMOIRE

- M. Jacques Brassard  
Député de Lac-Saint-Jean  
1976-2002

### COMITÉ DES COMMUNICATIONS (BULLETIN)

- M. Serge Geoffrion  
Député de La Prairie  
1998-2003

### COMITÉ SUR LE PARLEMENTARISME ET LA DÉMOCRATIE

- M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais  
Députée de Rosemont  
1994-2008

\* En remplacement de Pierre Gingras qui a remis sa démission le 14 octobre 2015.



M. Michel Létourneau, M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais, MM. Michel Tremblay et Michel Morin.

Chers collègues,

Vous constaterez que le présent numéro du Bulletin de l'Amicale est, comme on nous y a habitués, très intéressant. Le rédacteur de cette publication biannuelle, notre collègue Serge Geoffrion, a une fois de plus accompli un travail remarquable. Je vous rappelle que la production de chaque numéro exige beaucoup de travail. J'en profite donc pour inviter les anciens parlementaires qui ont des choses à raconter sur un sujet susceptible d'intéresser leurs collègues à le contacter afin de lui soumettre des propositions d'articles.

Mon mandat à la présidence de l'Amicale se terminera au mois de mai 2016. Depuis près de deux ans, avec l'équipe formidable du conseil d'administration et le soutien constant de l'Assemblée nationale, beaucoup de travail a été accompli. En plus des diverses représentations, échanges ou rencontres avec d'autres instances d'anciens parlementaires du Canada et de l'étranger, quelques nouveautés ont été apportées au cours de la dernière année : un tout nouveau Salon des anciens maintenant situé dans l'enceinte de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, la présentation du Bottin et du Bulletin complètement revue et la refonte de la série *Mémoires de députés*. J'entends continuer à travailler activement avec mes collègues du conseil d'administration afin de faire avancer tous les dossiers en cours.

Par ailleurs, je souhaite offrir, au nom des membres de l'Amicale, mais particulièrement au nom de ceux et celles qui ont siégé au sein de notre conseil d'administration depuis 1994, mes plus sincères condoléances aux membres de la famille de M. Pierre de Bellefeuille.

M. de Bellefeuille, qui fut député de Deux-Montagnes de 1976 à 1985, a été membre de notre conseil d'administration dès le début de notre Amicale, d'abord comme administrateur en 1996-1997, vice-président de 1997 à 1999 et finalement, président de l'Amicale de 1999 à 2001.



Michel Létourneau

En plus des nombreuses tâches dont il s'acquitta avec brio au cours de toutes ces années, nous nous souviendrons du travail accompli à titre de président du Colloque sur le parlementarisme au 21<sup>e</sup> siècle, colloque d'envergure internationale devant entreprendre ses assises... le 11 septembre 2001. Ayant été annulé en raison de l'attentat au World Trade Center, plusieurs conférenciers n'ayant pu se rendre au Québec, M. de Bellefeuille travaillera alors sans relâche pour accueillir ce grand colloque dès l'année suivante, soit en octobre 2002. Ce fut un grand événement.

Nous avons appris, par ailleurs, le 14 octobre dernier, que notre collègue Pierre Gingras devait quitter son poste d'administrateur au sein du conseil d'administration de l'Amicale en raison de problèmes de santé. Je tiens à souligner son importante contribution à la bonne marche de notre Amicale depuis 2009, et je l'en remercie sincèrement. J'en profite pour vous annoncer que les membres du conseil d'administration ont nommé Janvier Grondin au poste d'administrateur laissé vacant par le départ de M. Gingras.

En ce début d'année, je tiens à vous offrir mes meilleurs vœux de santé et de bonheur et que l'année 2016 soit, pour tous les parlementaires de la terre, une année de solidarité et de paix.

■ **Michel Létourneau**

Député d'Ungava (1994-2007)

Président de l'Amicale des anciens parlementaires

# HOMMAGE À DANIEL JOHNSON

## NOTRE PÈRE, LE PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC



Pierre Marc Johnson



Daniel Johnson

« Les Johnson, en politique, vous êtes tombés dedans quand vous étiez petits, non? », nous demande-t-on simplement, ou pense-t-on sûrement, en évoquant la carrière de notre famille au Québec : nous totalisons en effet un demi-siècle à l'Assemblée législative et l'Assemblée nationale, deux référendums et quatorze élections, deux douzaines d'assermentations comme députés, ministres et premiers ministres, et d'innombrables interventions publiques dans nos comtés, au Parlement, et partout au Québec, et ailleurs au Canada.

On peut certes se demander si cet atavisme s'est révélé chez nous par osmose, par hasard, par accident ou quoi encore. Chose certaine, nous avons eu un exemple sous les yeux!

Alors qu'il était député, Daniel Johnson recevait ses électeurs dans son bureau de comté adjacent à la maison de Saint-Pie de Bagot, le vendredi en après-midi, le samedi, et le dimanche après la grand-messe! Durant les toutes premières années, le bureau de comté était dans la maison, et la salle d'attente était un long banc sur lequel les électeurs s'assoiaient, adossés au mur attendant à la cuisine familiale! Tout jeunes, nous y voyions défiler les agriculteurs de Saint-Dominique et de Saint-Théodore d'Acton, les maires de paroisses et de villages, les commissaires scolaires ou des citoyens cherchant de l'aide financière pour leur fils ou leur fille aux études, ou qui étaient à la recherche d'un médecin pour leur communauté, ou souhaitaient l'implantation d'un service des loisirs jeunesse pour le village, comme encore aujourd'hui. Chacun y était reçu avec chaleur et respect, individuellement comme en groupe. Le député à l'époque rencontrait le cantonnier pour revoir les priorités d'entretien des routes du comté; il rédigeait – parfois de sa main – des recommandations auprès des instances de l'Instruction publique

plaidant pour qu'une bourse soit octroyée à un étudiant méritant; il discutait avec un maire du financement d'un aqueduc. Ce sont maintenant surtout les fonctionnaires qui reconnaissent et soutiennent ces besoins à partir de normes, de règlements et de programmes gouvernementaux. Mais la variété des sujets et enjeux, des gens touchés par les actions ou l'inaction du gouvernement, et surtout l'attention que leur accordait le député nous ont ouvert les yeux, et ont éveillé notre intérêt. On peut dire qu'il n'est pas rare de voir des menuisiers ou avocats de père en fils, des enseignantes ou comptables de mère en fille, et des continuités générationnelles dans le monde de l'entreprise, et notre propre milieu et ses exemples concrets de la pratique du métier de député auront sans doute laissé leur trace, c'est le moins qu'on puisse dire.

Nous avons aussi l'occasion de prendre le pouls des hommes et des femmes de la région, et du Québec au travail, « sur le terrain », car nous accompagnions très souvent notre père dans ses visites et tournées du comté. S'agissant des tournées, cet avocat montréalais était devenu véritablement expert dans la qualité des terres, des cultures et des troupeaux de son comté, dans la productivité et la rentabilité de ses fermes, dans l'appréciation de la vitalité et de la prospérité de ses villages et des quelques entreprises d'envergure que l'on retrouvait dans les deux plus grandes municipalités. Quant aux visites spéciales lors des foires agricoles, des anniversaires de fondation des paroisses religieuses ou des villages ou des clubs sociaux, elles nous permettaient de côtoyer d'encore plus près ceux et celles dont le député s'efforçait là aussi de comprendre les besoins. À un point tel qu'avant même d'avoir le droit de vote, nous connaissions les noms et prénoms, occupations et nombre d'enfants de tous les maires du comté de Bagot (pas de mairesse, sinon l'épouse du maire, à cette époque!). Nous verrions aussi, plus tard, ce travail de terrain de tous les instants transposé à l'échelle du Québec, comme s'y est aussi consacré notre père. Ces nombreuses occasions de dire « Oui » à un collègue qui aimerait « avoir de la visite » dans son comté, permettent à la longue de faire

# HOMMAGE À DANIEL JOHNSON

une contribution plus riche aux débats politiques, de rehausser la qualité des décisions qui touchent nos concitoyens et concitoyennes dans leur vie de tous les jours, et de se démarquer, pour qui nourrit l'ambition d'occuper de hautes fonctions. Il faut pour cela compter de longues semaines sept jours sur sept, car celle de quarante heures ne suffit pas pour emmagasiner l'expérience et la connaissance dans cette exigeante et stimulante occupation : c'est ce dont nous avons été témoins plus jeunes, et ce que nous avons pratiqué nous-mêmes. Cette meilleure connaissance des gens et de leurs milieux, et l'intensité des rapports établis avec eux, et les amitiés et loyautés qui en découlent, font partie des grandes récompenses de cette vie autrement et souvent ingrate.

Mais la réponse précise à la question de départ est néanmoins beaucoup plus simple et naturelle, et nous la partageons d'ailleurs avec tous ceux et celles qui font ce choix de vie, à cette différence, importante, que nous avons pu bénéficier d'un remarquable exemple pendant plus de vingt ans, sous le même toit : si nous avons fait carrière en politique, c'est parce que nous avons des convictions, une volonté de contribuer à la chose publique, de l'ambition, des valeurs qui nous étaient propres (et beaucoup d'autres communes), et une volonté de faire triompher des points de vue, comme notre père, qui a renforcé chez chacun de nous, par son exemple, ces caractéristiques essentielles de la démarche politique.



Le 25 septembre 1968, la veille de son décès, le premier ministre Daniel Johnson visite les installations du barrage Manic-5.  
Photo : Archives d'Hydro-Québec. H01/700964 #68-5100

# HOMMAGE À DANIEL JOHNSON

Mais la politique pour une famille se vit aussi dans l'absence, la perturbation des horaires d'activités familiales et parfois l'isolement. Celui ou celle qui « fait » de la politique vit les conséquences de ses exigences et son rythme qui peuvent devenir envahissants. Nous avons vécu ce contexte familial en amont de nos vies politiques et, comme tous les députés, en œuvrant nous-mêmes en politique. À cet égard, d'avoir été enfants d'un député doué et pratiquant l'ardeur au travail nous aura permis de subir sans surprise les coûts de l'engagement politique.

Et puis arrive la période ministérielle, alors que nous sommes aux portes de l'adolescence. Manifestement, le ministre des Ressources hydrauliques n'est pas un député « comme les autres ». Un député peut aspirer à cette fonction faite de collégialité, de secret à respecter par solidarité ministérielle et d'exercice du pouvoir. Notre père nous a fait comprendre très jeunes, que la responsabilité du ministre est celle d'initier des lois, de gérer un budget, de répondre de la gestion d'un budget de l'État et de participer à la formulation des orientations d'un gouvernement. Les attributs ministériels (le personnel, l'autorité sur un ministère, l'imputabilité à la période de questions, le protocole et une présence hors de l'ordinaire dans les réunions publiques ou privées) forment un privilège et non un « droit », ni quelque chose que l'on peut prendre pour acquis. Le pouvoir se mérite par le travail bien fait, le caractère opportun des orientations données ou des décisions prises, et la capacité d'influencer l'ensemble des orientations du gouvernement.

Nous avons aussi appris de la « traversée du désert » que représentent des années dans l'opposition officielle. Celles-ci sont vécues souvent dans l'adversité et toujours dans l'exigence de devoir accepter le rôle de porte-voix de celles et ceux qui s'opposent aux décisions gouvernementales. Le rôle d'opposition officielle a souvent ce caractère plus qu'ambigu qu'il faut savoir décoder : il faut parfois étaler

publiquement des points de vue qui sont minoritaires – même s'ils sont éloignés de nos propres convictions – afin qu'ils soient présents dans le débat public de notre Législature. Notre père connaissait fort bien cette responsabilité et il a su nous l'expliquer et nous le faire comprendre, adolescents que nous étions à l'époque.

Mais sans respect, sans effort systématique de compréhension de l'autre ou de son point de vue, on condamne l'action politique à la pure ambition personnelle de ses acteurs, fondée sur le seul aspect de la relation de pouvoir qui caractérise objectivement la vie politique. Et qui dit relation de pouvoir dit échange entre personnes et non seulement relation avec ce qu'elles représentent. Notre père était un homme qui tout en ayant une conscience forte du phénomène a choisi tout au long de sa longue carrière d'y faire habiter des valeurs de respect de l'interlocuteur et de valorisation de la loyauté. Ancré dans la relation d'être des personnes, le comportement loyal est celui qui fait passer le long terme avant le court, qui valorise l'action lente, mais décisive plus que les stratégies de courte vue et qui met la personne, l'interlocuteur au centre de l'action. S'y ajoutaient pour lui l'esprit d'équipe, la loyauté au chef, et la droiture dans la défense de ses idées. La loyauté entre ceux et celles qui partagent vision, espoirs, projets et valeurs individuelles est un moteur plus puissant de l'engagement quotidien en politique que la seule ambition de réussir d'un chef de gouvernement. Comme premier ministre, enfin, il eut l'occasion de mettre tous ses talents et son expérience au service du Québec, ce qui résume son action, qui n'aura alors duré que trop peu longtemps.

■ **Pierre Marc Johnson, G.O.Q.**  
Premier ministre du Québec, 1985

■ **Daniel Johnson, G.O.Q.**  
Premier ministre du Québec, 1994



# L'ATAVISME DES JOHNSON

**Au-delà du fait singulier d'avoir été trois premiers ministres de trois partis politiques différents dans la même famille qui ensemble, n'ont pas pu se maintenir au pouvoir pendant quatre ans, qu'est-ce qui rend ces messieurs Johnson uniques dans les annales politiques du Québec?**

D'abord, il est important de préciser que la famille est aussi composée de femmes qui ont largement contribué pour ainsi dire à la marque. Madame Reine Johnson pour une, femme exaltée, une artiste dira Pierre Marc, aura été une première dame résiliente, faite pour le grand monde, mais pas pour la politique. Les deux sœurs Johnson, Marie et Diane, par leur degré d'abnégation et leur acceptation d'une vie publique imposée parfois insupportable ont aussi participé à la fabrication du sceau.

Les descendants Johnson, sauf exception, se sont tenus dans l'ombre jusqu'à maintenant.

La contribution du père et des fils à l'édification du Québec moderne est quant à elle indéniable et hautement émérite. Ces hommes ont été (et le sont encore) des serviteurs publics de premier ordre. Et ils l'ont fait avec prestance.

Lorsqu'on demande aux deux fils ce qu'a été leur père, leur regard s'illumine ou s'embrume, c'est selon. Ils se souviennent d'où il est parti pour arriver là où il s'est rendu, c'est-à-dire de nulle part. Ils savent ce que la raillerie et les flèches du grand carquois politique peuvent produire de blessures. Mais ils savent aussi que construire un pays à force d'idées, de discours et de lois comme il l'a fait est l'œuvre la plus noble qui soit.

Quand ils ont fini d'en parler, après que l'on ait compris que le père a eu une influence déterminante et indéniable sur leurs choix de vie, je suis convaincu que les deux considèrent qu'ils ne lui arriveront jamais à la cheville. Et malheureusement, le père, mort en fonction, n'a pu être là pour leur faire part de son appréciation de leur travail.

Pour ce faire, ils pourraient s'en remettre l'un à l'autre, ce qu'ils ne font jamais. Ni publiquement ni privément. C'est ce qu'ils affirment et je les crois.

Ils ne se sont jamais (enfin presque) affrontés à l'Assemblée nationale ou en débat. Ils n'ont jamais commenté le travail de l'autre en bien ou en mal. De toute façon, les Johnson font toujours preuve de réserve que d'autres n'ont pas, toujours.

Mais pour les avoir vus ensemble, les avoir interviewés ensemble, je sais qu'ils sont complices. De quoi? Du jeu intellectuel, de leur grande connaissance générale du Québec, de tant d'anecdotes révélatrices, mais impossibles à révéler. Complices des souffrances familiales aussi. Ils ne sont pas uniques à ce chapitre. Mais seulement, la prison du domaine public les accentue.

En définitive, avec les années, les frères se sont rapprochés, du moins, sur le plan de notre imaginaire collectif. Ils ne font plus de politique, mais continuent d'aider ceux qui ont le courage d'en faire, avec nuances, mais au-delà des couleurs. Nous avons quelques fois des nouvelles d'eux, quelque part dans le monde ou autour d'enjeux économiques et sociaux. Ils partagent toujours un goût du Québec, mais maintenant plus centré sur un seul et même objectif; lui donner de l'envergure. Souhaitons qu'ils en soient encore capables très longtemps, à notre bénéfice.



Benoit Gignac

## ■ Benoit Gignac

Auteur du livre *Le Destin Johnson*  
Éditions Stanké, 2007.



# LES TROIS FRÈRES DESJARDINS AU PARLEMENT



Pierre-Olivier Maheux

Historien et premier archiviste de la province du Québec, Pierre-Georges Roy a abondamment écrit sur Lévis, sa ville natale, et ses habitants. Dans *Profils lévisiens*, il fait le portrait de quelques-uns de ses concitoyens dans de courtes notices biographiques, dont l'une porte un titre qui rappelle celui d'un conte : « Les sept frères Desjardins ». Et, comme un conte, elle se conclut par une morale : « Il y a sûrement plusieurs leçons à tirer de la vie des sept frères Desjardins.



Pour moi, la principale est que tous entrèrent dans la vie sans argent et sans protecteur et qu'ils arrivèrent à des positions enviables grâce à leur acharnement au travail, à leur sens du devoir et à leur honnêteté ». L'hôtel du Parlement de Québec a joué un rôle dans l'ascension sociale de trois d'entre eux : Alphonse Desjardins, à titre d'éditeur des débats de l'Assemblée législative, Louis-Georges Desjardins, en tant qu'élu, et Joseph Desjardins, comme bibliothécaire.

Le 6 décembre 1900, Alphonse Desjardins fonde avec l'aide de son épouse Dorimène Desjardins et d'une centaine de concitoyens la première coopérative d'épargne et de crédit en Amérique : la Caisse populaire de Lévis. Cette modeste institution, une innovation dont la création passe inaperçue à l'époque, est à l'origine de ce qui est devenu le Mouvement Desjardins, le plus important groupe financier coopératif au Canada. Alphonse Desjardins



La résidence d'Alphonse et Dorimène Desjardins, siège social de la Caisse populaire de Lévis entre 1900 et 1906, aujourd'hui un musée ouvert à l'année. (Crédit photo : Société historique Alphonse-Desjardins)

# LES TROIS FRÈRES DESJARDINS AU PARLEMENT

n'a pourtant rien du profil type d'un financier. Âgé de 46 ans, il a certes un parcours et des expériences qui favorisent la réussite de son projet, mais il tient davantage de l'homme de lettres que du banquier.

Né à Lévis en 1854, le fondateur des caisses a commencé sa vie professionnelle dans le journalisme. Correspondant à Ottawa pour *L'Écho de Lévis* au début des années 1870, il écrit dans ses temps libres une pièce de théâtre intitulée *Arthur de Bretagne*. En 1877, désormais à l'emploi du journal *Le Canadien*, il couvre les activités de l'Assemblée législative de la province de Québec. S'il quitte le journalisme deux ans plus tard, il reste au parlement, car il se lance, à

son compte, dans l'édition des débats de l'Assemblée. Le fruit de ce travail qu'il accomplit durant la décennie 1880 est impressionnant : 21 volumes, comptant de 513 à 2 925 pages par année. Le 14 décembre 1889, Desjardins apprend que le gouvernement libéral d'Honoré Mercier abolit la subvention dont profitait la publication surnommée les « Débats Desjardins ». Ainsi, une dernière édition de la plume du Lévisien paraît à l'hiver 1890.

Deux ans après ce revers de fortune, il est nommé sténographe à la Chambre des communes, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1917. C'est là que lui viendra l'inspiration pour son projet des caisses



Sur ce portrait de famille réalisé à Ottawa en 1896, on aperçoit, à l'extrême droite, Alphonse Desjardins (debout) et Louis-Georges Desjardins (assis). Joseph Desjardins est assis sur l'accoudoir du fauteuil à la droite de leur sœur, Claire Desjardins. (Crédit photo : Société historique Alphonse-Desjardins)

# LES TROIS FRÈRES DESJARDINS AU PARLEMENT

populaires auquel il consacra une bonne partie des 20 dernières années de sa vie. À son décès en 1920, Alphonse Desjardins a participé à la fondation de 136 caisses au Québec, 19 en Ontario et 9 aux États-Unis pour un total de 164 caisses.

Le titre de fondateur des caisses populaires a assuré à Alphonse Desjardins une place de choix dans la mémoire collective. Il a ainsi totalement éclipsé ses frères, mais, de son vivant, il n'a pas toujours été le plus connu des frères Desjardins. « M. Louis-Georges Desjardins était vraiment une personnalité », écrit Pierre-Georges Roy dans ses *Profils lévisiens*. Né en 1849, quatre ans avant Alphonse Desjardins, il en a été le mentor pendant plusieurs années. Le cadet a suivi son aîné dans quelques organisations lévisiennes, dont le 17<sup>e</sup> Bataillon d'infanterie de milice volontaire et la Chambre de commerce. Sur le plan professionnel, c'est Louis-Georges Desjardins qui trace la voie dans le milieu journalistique. Dans la seconde moitié de la décennie 1870, il est copropriétaire du journal *Le Canadien* où il emploie son jeune frère.

En 1881, il est élu député de Montmorency à l'Assemblée législative sous la bannière conservatrice, une allégeance politique que partage Alphonse Desjardins. Après deux mandats, il est défait à l'élection provinciale de 1890, mais remporte l'élection partielle fédérale dans sa circonscription à peine un mois plus tard. Malgré sa réélection lors du scrutin général de 1891, il reste peu de temps à Ottawa. Il démissionne l'année suivante pour devenir greffier de l'Assemblée législative, un poste prestigieux qu'il occupera au cours des 20 années suivantes.

Tout au long de sa vie, Louis-Georges Desjardins signe plusieurs ouvrages, la plupart portant sur la politique. Toute la fratrie semble partager un amour

des livres qui serait un héritage de leur mère. « Elle avait un goût sûr en ce qui se rapportait à la littérature », raconte un autre frère Desjardins, Napoléon, quelques années plus tard. « Je me rappelle qu'elle me citait des extraits des grands auteurs classiques, qu'elle savait par cœur et, en vérité, elle me mentionnait les parties les plus enlevantes<sup>i</sup> ». En avril 1883, suite à l'incendie du parlement de Québec, Alphonse Desjardins déplore avec émotion la perte de la bibliothèque parlementaire dans les pages du journal *Le Canadien*.

La bibliothèque du nouvel hôtel du Parlement, achevé en 1886, est au cœur de la carrière d'un autre des « frères Desjardins » : Joseph Desjardins. Né en 1860, il entre dans la fonction publique québécoise en 1883. Trois ans plus tard, il travaille à la Bibliothèque de la Législature, dont il devient responsable en 1921. Deux ans après son entrée en fonction, il procède à l'acquisition de la bibliothèque personnelle d'Alphonse Desjardins qui contenait près de 1 000 ouvrages. Comme ses deux frères, il ne se contente pas de lire et prend la plume pour publier un imposant *Guide parlementaire historique de la province de Québec*. Son « esprit d'organisation et de travail<sup>iii</sup> » sera salué au moment de son départ en 1934. Déjà diminué par la maladie dans les mois précédant sa retraite, il décède deux ans plus tard.

Pour ces trois frères nés « sans argent et sans protecteur », l'hôtel du Parlement aura été déterminant dans leur quête d'une « position enviable ».

■ **Pierre-Olivier Maheux**

Société historique Alphonse-Desjardins

i Pierre-Georges Roy, *Profils lévisiens*, vol. 2, Lévis, [s.n.], 1948, p. 153.

ii Cité dans Guy Bélanger, *Alphonse Desjardins*, Québec, Septentrion, 2012, p. 19.

iii Cité dans Gaston Bernier, « Georges-Émile Marquis (1878-1960) : un bibliothécaire dynamique mais rébarbatif », *Documentation et bibliothèques*, vol. 58, no 2 (avril-juin 2012), p. 78.

# DES PATRONYMES REPRÉSENTATIFS?

Bien que nous vivions en régime de démocratie représentative, nous savons bien que la composition du Parlement ne reflète pas celle de la population en général. Ainsi, il y a surreprésentation parlementaire des hommes d'âge moyen, avec une formation universitaire et une profession libérale et sous-représentation des femmes, des jeunes et des minorités ethniques. Il n'y a que la distribution géographique qui soit mieux respectée. Par exemple, près de la moitié des parlementaires vient de la région montréalaise puisque la moitié de la population québécoise vit dans la zone métropolitaine.

Mais qu'en est-il de la dimension patronymique? Une étude de Louis Duchesne nous fournit les listes des patronymes du Québec avant 1800, en 1881 et entre 1986 et 2000<sup>i</sup>. Comparons ces listes avec les patronymes les plus populaires chez les parlementaires québécois entre 1792 et 2015<sup>ii</sup> en nous limitant aux 15 premiers noms de chaque liste.



Jacques Gagnon

Précisons que ce tableau présente une valeur comparative limitée. En effet, alors que la première colonne couvre les 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles<sup>iii</sup> et la quatrième colonne, les 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, les deuxième et troisième colonnes se limitent à quelques années. Nous pouvons quand même constater que sept des 15 patronymes les plus populaires chez les

## FRÉQUENCE DES PATRONYMES QUÉBÉCOIS, DES ORIGINES À NOS JOURS

Avant 1800	En 1881	1986-2000	Parlementaires 1792-2015
Roy	Roy	Tremblay	23 Roy
Gauthier	Gagnon	Gagnon	20 Caron
Gagnon	Tremblay	Roy	16 Tremblay
Lefebvre	Côté	Côté	15 Morin
Morin	Gauthier	Bouchard	14 Pelletier
Boucher	Morin	Gauthier	13 Boucher
Côté	Bélanger	Morin	13 Côté
Bélanger	Pelletier	Lavoie	12 Bédard
Pelletier	Ouellet	Fortin	12 Gagnon

# DES PATRONYMES REPRÉSENTATIFS?

parlementaires québécois apparaissent aussi dans les trois colonnes de Duchesne : Bélanger, Côté, Gagnon, Gauthier, Morin, Pelletier et Roy. Deux patronymes de parlementaires se retrouvent également dans deux colonnes de Duchesne, à savoir Boucher et Tremblay<sup>iv</sup>. Deux autres sont présents dans une seule colonne de Duchesne : Caron et Fortin. Enfin, quatre patronymes de parlementaires sont absents des trois colonnes de Duchesne : Bédard, Perrault/Perreault, Simard et Poulin.

Il faut aussi ajouter que le partage d'un patronyme par plusieurs individus n'implique pas nécessairement un lien de parenté entre eux. Il y a bien un

seul ancêtre Tremblay, ce qui implique que tous les Tremblay sont des parents plus ou moins éloignés. Par contre, on a quatre ancêtres Gagnon, cinq ancêtres Gauthier et des dizaines d'ancêtres Roy, ce qui explique en partie la popularité de ces patronymes au Québec, y compris chez les parlementaires.

## ■ Jacques Gagnon

Politiste, auteur de l'article *Les grandes dynasties politiques québécoises* paru dans le Bulletin d'histoire politique, vol. 21, numéro 2, 2013.

## FRÉQUENCE DES PATRONYMES QUÉBÉCOIS, DES ORIGINES À NOS JOURS (SUITE)

Avant 1800	En 1881	1986-2000	Parlementaires 1792-2015
Paquette	Boucher	Gagné	12 Perrault/Perreault
Gagné	Gagné	Ouellet	11 Fortin
Martin	Lévesque	Pelletier	11 Simard
Parent	Paquette	Bélanger	10 Bélanger
Leclerc	Bouchard	Lévesque	10 Gauthier
Langlois	Caron	Bergeron	10 Poulin

i Louis Duchesne, *Les noms de famille au Québec : aspects statistiques et distribution spatiale*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2006, 169 p., tableaux 3, 4 et 5, pp. 12-13.

ii [www.assnat.qc.ca/fr/membres/notices/index.html](http://www.assnat.qc.ca/fr/membres/notices/index.html), Dictionnaire des parlementaires québécois depuis 1792. Compilation manuelle. Nous avons inclus dans les Boucher-Bacon, dans les Gagnon, celui de Gagnon-Tremblay et dans les Roy, ceux de Roy Portelance et Roy Verville (un cas chacun).

iii La première immigration française de la colonie est souvent née à la fin du 16<sup>e</sup> ou au début du 17<sup>e</sup> siècle.

iv Incluant Véronique Tremblay élue dans Chauveau le 8 juin 2015.

## HOMMAGE À PIERRE DE BELLEFEUILLE

Un autre indépendantiste vient de nous quitter en nous laissant la passion du Québec en héritage. Journaliste, écrivain, député du Parti québécois et premier député du Parti indépendantiste, Pierre était un homme de conviction et de culture.

Il n'a pas hésité à rompre ses liens avec le PQ lorsque son chef a pris le virage du beau risque du fédéralisme. Il voulait mettre ses connaissances et son expérience au service de l'indépendance et, en 1985, je n'ai pas eu de difficulté à le convaincre de la nécessité de lancer un nouveau parti pour porter le projet de pays même si les risques de défaite



Pierre de Bellefeuille, 1923-2015.

étaient élevés. Parce qu'il était avant tout démocrate, il désirait offrir à ses concitoyens la possibilité de voter selon leurs convictions et de témoigner de leur volonté de rompre avec le Canada.

Pierre était aussi un fervent partisan de la démocratisation de l'institution parlementaire et de la vie partisane. Il croyait fermement que l'indépendance permettrait une rénovation républicaine de nos institutions.

Nous avons poursuivi ensemble le combat intellectuel en fondant le Cercle Godin-Miron, qui regroupait une dizaine d'intellectuels afin d'intervenir dans le débat public. Nous avons publié une collection d'articles échelonnée de 1995 à 1998 intitulée *Tant que l'indépendance n'est pas faite elle reste à faire*. Cette action intellectuelle s'est prolongée jusqu'en 2003 et nous avons produit une trentaine d'articles concernant le destin de la nation québécoise.

Pierre était aussi un passionné de patrimoine politique. Il avait habité la maison de l'ex-premier ministre Paul Sauvé, à Saint-Eustache, et était convaincu qu'il fallait laisser des traces pour les générations futures. Une devise ne suffisait pas, pour se souvenir de quelque chose, il fallait aussi une organisation qui fasse la promotion de la conservation et de la diffusion du patrimoine politique. Je l'ai donc suivi dans ce nouveau combat avec Marcel Masse et Denis Hardy. Pierre était un homme déterminé qui savait ce qu'il voulait et qui ne tergiversait pas. Son engagement a été indéfectible et il a continué le combat jusqu'à l'épuisement de ses forces.

### ■ Denis Monière

Politologue et professeur retraité  
de l'Université de Montréal



Denis Monière

## MESSAGE DE PIERRE DE BELLEFEUILLE

### DANS LE PREMIER NUMÉRO DU BULLETIN DE L'AMICALE PUBLIÉ EN 2000

Volume 1, numéro 1, Québec, hiver 2000

---

#### L'amitié et pourquoi pas la sagesse?

En publiant ce *Bulletin*, sous l'habile direction de M<sup>me</sup> Aline Saint-Amand, membre de notre conseil, nous espérons resserrer les liens entre nos membres. Ceux-ci sont évidemment dispersés à travers le Québec et au-delà.

Pourtant, malgré cette dispersion, ces liens sont déjà aussi réels que chaleureux. L'Amicale est un des milieux les plus passionnants que j'aie connus. La somme d'expérience accumulée par les membres est incommensurable. Soulagés des contraintes passées, ils en ont long à dire, dans la joie de l'amitié.

À travers l'histoire et encore aujourd'hui, de nombreuses civilisations ont fait appel aux anciens pour les guider. Nous n'en demandons pas tant. Mais il nous est sûrement permis de revendiquer au moins un peu de sagesse que nous partagerons volontiers, chacun dans son entourage, ensemble lors de nos réunions et aussi dans les pages du *Bulletin*, si nous voulons bien mettre la main à la plume.

Votre conseil vous souhaite beaucoup de bonheur dans les vastes horizons du nouveau millénaire.

■ **Pierre de Bellefeuille**

Président du conseil d'administration  
Amicale des anciens parlementaires du Québec

---

« Pierre de Bellefeuille fut un grand patriote, amoureux de la langue française qu'il maîtrisait avec virtuosité et humour. Cet humour dans la vie était toujours au fond de son regard, ce qui lui permettait de garder ses distances. Il avait la prestance d'un seigneur mais n'en demeurait pas moins grand démocrate. Il va rejoindre Chénier, à même hauteur d'homme. Que sa mémoire nous demeure. »

---

■ **André Gaulin**

Député de Taschereau (1994-1998)



## JEAN CAMPEAU SUR LES 50 ANS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

En ce 50<sup>e</sup> anniversaire de la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), le témoignage de notre collègue Jean Campeau, il fut député de Crémazie de 1994 à 1998, semblait approprié, lui qui a assumé la direction de la CDPQ pendant dix ans avant d'en assumer la responsabilité ministérielle à titre de ministre des Finances.

La carrière de Jean Campeau l'a conduit dans les plus hautes sphères décisionnelles du milieu financier du Québec. Le premier ministre Jacques Parizeau l'a, en effet, nommé ministre des Finances en 1994 lors de son court mandat à la direction du gouvernement du Québec. Les deux hommes se comprenaient bien étant donné que Jean Campeau



M. Jean Campeau

avait déjà collaboré avec Jacques Parizeau alors que ce dernier assumait le portefeuille des finances sous le gouvernement de René Lévesque. L'expérience et les réflexions de cet ancien parlementaire nous permettent de mieux comprendre le chemin parcouru par les francophones dans les différents milieux financiers, mais aussi d'évaluer l'importance de la CDPQ pour la société québécoise.

Quand Jean Campeau a terminé sa scolarité à l'École des hautes études commerciales de Montréal, il se joignit à l'une des deux principales firmes de courtage de langue française du Québec, à savoir la firme René T. Leclerc, à titre de courtier en valeurs mobilières. Ce rôle d'intermédiaire entre les prêteurs et les emprunteurs durera environ huit ans (1955-1963). C'est dans les murs de cette entreprise qu'il découvre la complexité du milieu financier québécois. « À cette époque, raconte-t-il, les finances québécoises étaient dominées par les financiers anglophones. Les firmes québécoises se voyaient accorder des petites parts du financement requis par Québec. »

Les leaders du syndicat financier de la « province de Québec » se partageaient les parts les plus importantes et évidemment, les plus payantes des financements du gouvernement du Québec en ne laissant que des partitions négligeables aux firmes francophones qui pourtant avaient les capacités de faire plus. « J'ai observé plus d'une fois le cynisme des firmes anglophones vis-à-vis de la province de Québec et de ses composantes, incluant Hydro-Québec. »

Il peut être intéressant de rappeler que jusqu'en 1944, le portefeuille ministériel des finances du Québec était pratiquement toujours détenu par un anglophone, que ce soit à titre de trésorier du Québec ou ministre des Finances. Après cette date, quelques francophones ont assumé à l'occasion cette importante fonction. Mais ce n'est qu'à partir de 1966 que les ministres des Finances ont toujours été de langue française au Québec.



Rita Dionne-Marsolais

Lorsque Jean Campeau se joint au ministère des Finances en 1971, il sera responsable du financement par obligation des ministères de l'Éducation et de la Santé, notamment celui des cégeps, des universités, et des hôpitaux. Plus tard, en 1976, il sera nommé sous-ministre adjoint au financement et à ce titre, devient l'emprunteur pour le gouvernement du Québec. Il avait donc encore une fois un poste d'observateur privilégié sur l'état de notre économie comme sur les façons de faire du milieu financier aussi bien au Québec qu'à l'étranger, puisqu'il avait un mot à dire sur toutes les opérations de financement des activités du gouvernement.

## L'ASCENSION DES FRANCOPHONES

À écouter Jean Campeau, on réalise combien les choses ont changé vers une plus grande maîtrise de l'économie et des finances du Québec par les francophones. Il sera nommé président-directeur général (PDG) de la CDPQ en 1980 pour un mandat de 10 ans, de 1980 à 1985 sous le gouvernement de

René Lévesque et de 1985 à 1990 sous le gouvernement de Robert Bourassa. Dans cette nouvelle fonction, il passe du côté des investisseurs. La différence est capitale.

Connaissant bien le fonctionnement du financement de l'État québécois, Jean Campeau réussit à imposer de nouvelles façons de faire entre les courtiers, le gouvernement du Québec et la CDPQ. Avec l'appui du ministre des Finances d'alors, Jacques Parizeau, Jean Campeau réussit à éliminer complètement les commissions versées aux courtiers sur les achats d'obligations faits par la CDPQ. Dans les faits, ces courtiers n'avaient rien à dire ou à faire sur ces opérations puisque la CDPQ en assumait complètement l'opération. Le paiement de commissions était donc tout à fait injustifié puisqu'il n'y avait aucun travail de la part des courtiers. Cela peut sembler anodin, mais dans les faits, cela représentait des montants substantiels. À titre d'exemple, sur 100 millions \$ d'achats d'obligations du Québec faits par la CDPQ, la commission versée était de l'ordre de 3/8 de 1%



M. Jacques Parizeau a été un des principaux architectes de la CDPQ. Pour le premier ministre Philippe Couillard, « il a innové et bâti une institution phare du Québec moderne. La Caisse est devenue une force économique et financière, ici et dans le monde, au grand bénéfice des Québécois. »

ou 375 000 \$ à des courtiers pour des achats faits par la CDPO sans aucun travail de leur part. Comme la CDPO acquiert pour plusieurs milliards de dollars d'obligations du Québec, on peut imaginer l'argent économisé par cette décision.

Selon M. Campeau, la création de la CDPO a non seulement facilité énormément le financement du gouvernement du Québec dont elle est devenue le joueur le plus important, mais par sa seule présence sur le marché, la CDPO a gardé discipliné le milieu financier vis-à-vis du financement du gouvernement du Québec. Mentionnons également que désormais tous les documents de financement du gouvernement du Québec destinés au marché québécois sont en français.

## UN PAS MAJEUR VERS L'ÉMANCIPATION DU QUÉBEC

Le 50<sup>e</sup> anniversaire de la Caisse de dépôt et placement du Québec constitue pour Jean Campeau un pas majeur vers l'émancipation du Québec. « On est

tous en mesure de constater aujourd'hui que c'est la finance qui mène le monde. Or la Caisse fait partie maintenant de la finance internationale. Ce 50<sup>e</sup> anniversaire, c'est le témoin de la réussite de quelques visionnaires, tous partis confondus, en particulier MM. Jean Lesage et Jacques Parizeau. »

Pour Jean Campeau, « la Caisse a fait des Québécois un peuple de propriétaires en augmentant l'importance du portefeuille en actions, en devenant un propriétaire immobilier important et en se mesurant aux meilleurs à l'international ».

En terminant, en ce qui a trait à la double mission de la Caisse, à savoir le rendement et le support au développement économique du Québec, Jean Campeau ajoute: « Le critère de réussite des dirigeants de la Caisse, c'est leur capacité de jugement face au nécessaire équilibre entre ces deux mandats. Et tant que le PDG et le président du conseil d'administration de la CDPO respectent la mission que la loi leur donne, on peut dire que la Caisse joue bien son rôle. »



M<sup>me</sup> Lisette Lapointe, M. Jacques Parizeau, M<sup>me</sup> Manon Blanchet et M. Jean Campeau.  
Photo : Fonds Claude Lachance. Assemblée nationale du Québec.

# LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Cependant, est-ce que le rôle de la CDPQ est bien compris par les parlementaires? Jean Campeau n'en est pas certain. Pour lui, les parlementaires auraient intérêt à entendre ses dirigeants pour mieux suivre et comprendre l'importance de son action et de ses décisions. « L'autonomie de la Caisse face au gouvernement est cruciale. En même temps, toute administration doit avoir une supervision et il me semble que les sociétés d'État telles qu' Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et de placement du Québec ne rendent pas suffisamment de comptes, ni au gouvernement ni aux parlementaires. Même si elles

possèdent un conseil d'administration, les membres sont nommés par le gouvernement. Il me semble qu'il faut une reddition de comptes, mais elle doit se faire sans aucune "partisanerie." »

« Cela relève peut-être de l'impossible en politique! », de conclure Jean Campeau, l'un des artisans de cette institution québécoise dont les actifs dépassent aujourd'hui les 225 milliards de dollars.

■ **Rita Dionne-Marsolais**  
Députée de Rosemont (1994-2008)

« La Caisse de dépôt et placement est appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec. [...] Les millions, et les milliards à la longue, qu'elle administrera devront aussi servir au développement économique du Québec. »

Jean Lesage, 9 juin 1965



Au lendemain du décès du premier ministre Jacques Parizeau, le premier ministre Philippe Couillard annonçait le 2 juin 2015 que le siège social montréalais de la Caisse de dépôt et placement du Québec, 1000, Place Jean-Paul-Riopelle, portera le nom d'édifice Jacques-Parizeau. (Photo : courtoisie de la Caisse de dépôt et placement du Québec)

## INCARNER LA PUISSANCE POUR INSPIRER LA CONFIANCE\*

« *La politique doit servir à accomplir quelque chose, à réaliser un projet. Autrement, c'est une perte de temps. On a mieux à faire dans la vie.* » Ainsi, pendant près de 25 ans, Jacques Parizeau s'est engagé en politique dans le seul but de rendre possible le pays du Québec.

Jusqu'au début des années 60, c'est un fédéraliste. Le seul gouvernement qui possède une politique économique sérieuse, selon lui, est situé à Ottawa. Revenu d'Angleterre en 1955 avec un doctorat en économie de la London School of Economics, Jacques Parizeau voit néanmoins les Canadiens avec les yeux d'un aristocrate anglais.

Nullement complexé, s'exprimant dans la langue de Shakespeare avec l'accent britannique, celui qui porte la moustache londonienne considère les Canadiens anglais comme de simples coloniaux.

Professeur à HEC, il dirige aussi *L'Actualité économique*, la seule revue scientifique francophone qui traite d'économie au pays. Voulant augmenter les abonnements, il demande à l'Université McGill de s'abonner. La direction refuse. Il suggère de lui livrer gratuitement la revue pour qu'elle soit offerte aux étudiants. La direction s'y oppose, affirmant qu'elle n'a plus de place sur son présentoir. Jacques Parizeau ne comprend pas cette attitude : « *J'ai plus d'abonnés pour cette revue en Russie et en Pologne qu'au Canada.* »

Conseiller économique pour la compagnie de papiers fins Rolland inc., Jacques Parizeau se retrouve un jour au prestigieux Granite Club à Toronto. Après une réunion de la Canadian Pulp Paper Association, les convives se rendent à ce fameux bar.

À un moment, l'un des dirigeants de Domtar se met à expliquer avec enthousiasme comment leur filiale installée au Québec manoeuvre pour s'assurer qu'il n'y a aucun Canadien français qui dépasse le grade de contremaître.

On réalise soudainement que, malgré son parfait accent britannique, Jacques Parizeau est un francophone...

Le jeune économiste estime que c'est par le savoir que l'on s'affranchit. Celui qui détient un doctorat cherche à faire le décompte du nombre de Canadiens français ayant obtenu un diplôme universitaire.

Il découvre que, dans le diocèse de Montréal, qui compte deux millions d'âmes, on retrouvait dans les années 40 moins de 50 bacheliers sur un bassin de deux millions de personnes. Quand il constate que la majorité des gens de plus de 25 ans ne détiennent qu'une sixième année, Jacques Parizeau s'affole.

Avec la Révolution tranquille, Jean Lesage confie à Paul Gérin-Lajoie la tâche de fonder le ministère de l'Éducation et de rendre l'enseignement obligatoire. L'État prend en charge la gestion des écoles qui ne sont plus sous l'autorité des communautés religieuses. Jacques Parizeau considère que c'est la plus grande réalisation de cette époque.

Aux côtés du premier ministre Jean Lesage comme conseiller économique, le professeur à HEC apprend vite, au-delà de la théorie, à découvrir la dure réalité des luttes pour s'arroger le pouvoir économique.

En 1961, Jacques Parizeau participe à la naissance de la structure qui soutiendra l'entrepreneuriat francophone en lui offrant du financement. Dans le plan original, le tiers du financement devait provenir du secteur financier, mais rapidement, Jacques Parizeau constate que le milieu financier qui a pignon sur la St. James Street s'y oppose.

Le syndicat financier, composé de maisons de courtage et de banques, a pour fonction de trouver de l'argent sur les marchés afin de financer les politiques et réformes mises en place par le gouvernement. Ce monopole s'oppose à toute forme de concurrence. La Société générale de financement (SGF) sera créée en dépit de cette résistance, mais ne sera constituée



Pierre Duchesne

que de fonds publics. Elle porte aujourd'hui le nom d'Investissement Québec.

Au début des années 60, l'électricité est produite par une dizaine d'entreprises privées. Hydro-Québec ne possède que la Montreal Light, Heat Power. Les dirigeants de ces entreprises s'entendent comme larrons en foire pour fixer les prix. Ils s'échangent des places sur les différents conseils d'administration. Les tarifs domestiques pour les familles québécoises sont alors élevés, tandis que les grandes industries profitent d'un prix réduit.

## UN CHANTAGE FINANCIER

Lorsque Jean Lesage annonce son intention de nationaliser l'électricité après en avoir été convaincu par René Lévesque, les présidents d'entreprise font pression sur le syndicat financier pour qu'il ne prête pas l'argent nécessaire à cette opération. Jacques Parizeau est témoin de ce chantage financier. Il ira à New York en compagnie de Michel Bélanger pour solliciter l'argent d'un syndicat financier américain. Apprenant cela, le monopole montréalais réagit et met fin à son chantage, acceptant de trouver 600 millions de dollars pour acheter les compagnies d'électricité.

C'est dans cet esprit que Jacques Parizeau dessine les plans de la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui sera créée en 1965. Cette institution, qui regroupe des caisses de retraite, contribuera au développement économique des Québécois et agira comme prêteur auprès du gouvernement, mettant fin au monopole du syndicat financier.

Devenu indépendantiste en 1969 en adhérant au nouveau Parti québécois fondé par René Lévesque, Jacques Parizeau va, plus tard, à titre de ministre des Finances (1976-1984), donner un nouveau souffle à la Caisse de dépôt, qui se lancera dans de grandes opérations en achetant Gaz Métropolitain, Noranda, Domtar, et allant même jusqu'à envisager d'acheter un bloc d'actions de Canadien Pacifique, ce qui fera trembler le Sénat canadien.

Le cofondateur de la SGF s'adaptera à la nouvelle réalité et stimulera l'achat d'actions d'entreprises québécoises lors du programme de Régime d'épargne-actions (REA) lancé en 1979. Il s'agit d'offrir un remboursement d'impôt à ceux qui achètent des actions d'entreprises ayant leur siège social au Québec. Canam Manac, SNC, Bombardier, Cascades, Jean Coutu et bien d'autres profiteront de cet élan. Le Québec inc. est né avec sa nouvelle classe d'entrepreneurs.

## UN AFFRANCHI

Jacques Parizeau est un affranchi. C'est un libre penseur. Élevé dans une famille bourgeoise qui croit au bien commun et au rôle joué par certaines institutions pour développer la nation, il a mis à contribution toute son intelligence et son énergie afin de doter le Québec d'institutions lui permettant de devenir un pays. Incarner la puissance pour ainsi inspirer la confiance.

Galvaniser tout un peuple afin qu'il se donne les moyens d'être libre de ses choix. Voilà quelle fut l'oeuvre de Jacques Parizeau.

### ■ Pierre Duchesne

Député de Borduas (2012-2014)

\*Texte paru dans *Le Devoir* du 6 juin 2015 à la suite du décès du premier ministre Jacques Parizeau.

Pierre Duchesne est l'auteur de *Jacques Parizeau - Le Croisé* (2001), de *Jacques Parizeau - Le Baron* (2002) et de *Jacques Parizeau - Le Régent* (2004), une biographie de M. Parizeau, en trois tomes, parue aux éditions Québec-Amérique.

## MÉMOIRES DE DÉPUTÉS FAIT PEAU NEUVE

Après 10 années de production, l'Assemblée nationale a procédé à une refonte de la série *Mémoires de députés*. La facture visuelle a été complètement renouvelée. Autre changement, c'est le journaliste retraité John Grant qui animera les entrevues dans un tout nouveau décor.

À partir de l'entrevue avec un ancien parlementaire, une à trois émissions de 30 minutes seront produites. Des archives visuelles viendront appuyer les propos de l'ancien parlementaire. De plus, des extraits de *Mémoires de députés* produits depuis 2004 seront utilisés pour



créer de courtes capsules d'environ une minute. Les émissions de 30 minutes de même que les courtes capsules seront diffusées sur le Canal de l'Assemblée nationale, dans son site internet ainsi que dans les médias sociaux.

Les tournages de la nouvelle série *Mémoires de députés* ont débuté cet automne et les premières émissions seront diffusées au printemps 2016.

Les autorités de l'Assemblée nationale ont confié la tâche de chargée de projet de la série *Mémoires de députés* à la secrétaire de l'Amicale des anciens parlementaires, M<sup>me</sup> Manon Voyer.

## AUTOROUTE JEAN-NOËL-LAVOIE

Dans le cadre des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Laval, le ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, et le maire de Laval, M. Marc Demers, ont dévoilé, le 6 août 2015, le nouveau nom de l'autoroute 440, qui devient l'autoroute Jean-Noël-Lavoie.

Le notaire Jean-Noël Lavoie a été le principal instigateur de la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus créant la Ville de Laval en 1965. Il en deviendra le premier maire.

M. Lavoie a été élu député de la circonscription de Laval en 1960, réélu en 1962 et 1966. Réélu en 1970, il accède à la présidence de l'Assemblée nationale du Québec, une fonction qu'il occupera jusqu'en 1976. En mars 1972, l'Assemblée nationale adoptera d'ailleurs un nouveau code de procédure qui porte le nom de « Code Lavoie ».

Il sera nommé notaire honoraire par la Chambre des notaires en 1991. Il sera décoré du grade de grand officier de l'Ordre de la Pléiade en 1991 et membre de l'Ordre du Canada, en 1992.

Finalement, rappelons que depuis 2005, l'Amicale des anciens parlementaires du Québec remet annuellement deux prix, soit le prix Jean-Noël-Lavoie et le prix René-Chaloult, afin d'honorer d'anciens parlementaires qui ont particulièrement marqué la vie démocratique du Québec.

Le prix Jean-Noël-Lavoie est décerné à un ancien parlementaire qui s'est particulièrement distingué par son engagement auprès de l'Amicale et de ses membres. Il souligne l'implication de son récipiendaire, que ce soit au sein du conseil d'administration, de différents comités ou des activités de l'association.



Jean-Noël Lavoie, 1927-2013



**Canada-Québec 1534-2015,**  
par Jacques Lacoursière, Jean Provencher et Denis Vaugeois

Éditions Septentrion, 2015, 616 pages

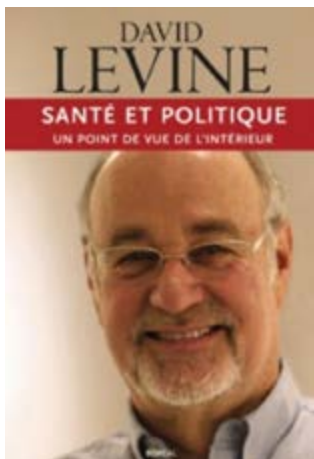
Tout ce que vous voulez savoir sur l'histoire du Québec ou du Canada; ce qu'on ne vous a pas enseigné ou ce que vous avez oublié. Ce qu'on ne vous a pas dit non plus, tout simplement parce que les études en cause n'étaient pas encore disponibles.

Pour cette nouvelle édition de *Canada-Québec*, la production historique des quarante dernières années a été mise à contribution. Le texte de base a été mis à jour et on y retrouve plus de 400 gloses sous forme de commentaires, de précisions, d'explications ou de références. Il s'agit de la version finale du trio d'historiens.

Ouvrage original d'une formule inédite, *Canada-Québec, 1534-2015* se présente comme une source exceptionnelle d'informations. Sa structure chronologique et son index complet, le tout écrit dans une langue claire et précise, font de lui un précieux outil de référence.

*Canada-Québec, 1534-2015* propose une histoire vraie, solidement documentée, qui renvoie aux plus récents et aux meilleurs travaux historiques.

■ **Denis Vaugeois**, député de Trois-Rivières (1976-1985)



**Santé et politique, un point de vue de l'intérieur**

Éditions du Boréal, juin 2015, 376 pages

Grand gestionnaire de la santé, David Levine a dirigé plusieurs hôpitaux, dont l'hôpital Notre-Dame, et il a, quelques années plus tard, été nommé PDG du tout nouvel Hôpital d'Ottawa. Mais cette nomination a suscité un tel tollé parmi les anglophones qu'une réunion du conseil d'administration de l'établissement a presque tourné à l'émeute. Il a été nommé PDG de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, poste qu'il a occupé aussi bien sous le gouvernement des péquistes que sous celui des libéraux.

Le cheminement de David Levine est extraordinaire à tout point de vue. Il est l'un des très rares membres de la communauté juive anglophone de Montréal à avoir pris fait et cause pour l'indépendance du Québec. Il a même brièvement été ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux sous Bernard Landry.

Dans ce livre, David Levine revient sur son passé en politique et sur son expérience de gestionnaire. Il redit son appui indéfectible à un système de santé gratuit et universel. Il remet en question toutefois la manière dont ce système est géré et dénonce les effets que certaines décisions politiques, y compris les toutes dernières réformes mises en oeuvre par le gouvernement Couillard, peuvent avoir sur son efficacité.

■ **David Levine**, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux (2002)



## Mieux d'État

Éditions Somme toute, 2015, 120 pages

L'avenir du Québec, ce n'est pas moins d'État, mais mieux d'État.

L'État n'est pas une vue de l'esprit, une abstraction. Il est un outil appartenant aux citoyens et qui doit être à leur service. Ce livre présente une vision politique du rôle de l'État de Québec, de ses institutions et des services publics, qui doit protéger le bien commun. Il plaide pour que l'engagement politique et citoyen se porte à la défense de cet idéal.

Le Québec possède des atouts pour son développement économique, technologique social et politique – et pour prendre sa place dans le monde. Son État doit être revu, afin qu'il soit meilleur, plus fort et adapté aux défis actuels. Mais le Québec ne dispose que d'un demi-État. Il est nécessaire pour son épanouissement qu'il contrôle la totalité de ses outils de développement avec l'indépendance du Québec.

- **Martine Ouellet**, députée de Vachon depuis 2010



## Quatre saisons dans la vie de Marcel Masse

Sous la direction de Denis Monière, Jean-François Simard et Robert Comeau

Septentrion, novembre 2015, 288 pages

À maints égards, Marcel Masse fait figure d'exception. Rares sont les acteurs politiques québécois qui ont à leur actif quatre décennies d'engagement public continu. Plus rares encore sont les élus à avoir siégé à Québec et à Ottawa, tout en exerçant des fonctions ministérielles importantes au sein des deux Parlements. Rarissimes sont les individus qui personnalisent avec autant d'authenticité les vicissitudes d'un destin national. Marcel Masse est de ceux-là.

À travers le cas bien singulier de ce grand personnage se profile celui d'une nation tout entière vivant l'effervescence de la Révolution tranquille jusqu'aux désenchantements de ses lendemains. Le présent recueil apporte une contribution originale à l'histoire nationale du Québec contemporain.

Avec des textes de Yves Bergeron, René Charette, Jean-Robert Choquet, Jean Fortin, Martin Fournier, Xavier Gélinas, Francine Lelièvre, Nelson Michaud, Denis Monière, Jean-François Nadeau, Michel Paillé, Michel Sarra-Bournet, Florian Sauvageau, André Scott et Jean-François Simard.

- **Jean-François Simard**, député de Montmorency (1998-2003)



La description de ces ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction du Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

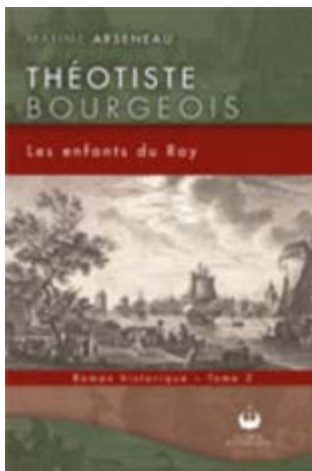


## **Les ponts du dialogue, par Victor Goldbloom**

Libre Expression, avril 2015, 216 pages

C'est une vie peu banale que raconte Victor Goldbloom. Pédiatre apprécié, il a découvert des instincts pour la vie publique. Fondateur du ministère de l'Environnement du Québec, il est devenu en outre ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Élu quatre fois, il a volontairement quitté l'Assemblée nationale pour consacrer le restant de sa vie au dialogue interreligieux. Mais il a été aussi, pendant huit années, Commissaire aux langues officielles du Canada. Le pont entre Canadiens de langue française et de langue anglaise a été pour lui le plus important de tous.

■ **Victor Goldbloom**, député de D'Arcy-McGee (1966-1979).



## **Théotiste Bourgeois - Les enfants du Roy, par Maxime Arseneau, Tome II**

Les Éditions de la Francophonie, octobre 2014, 400 pages

Maxime Arseneau est natif de Havre-aux-Maisons, aux Îles-de-la-Madeleine. Il fut professeur d'histoire et chef du Département des sciences humaines à la Commission scolaire des Îles, et par la suite directeur adjoint au Service de la formation continue au Cégep de la Gaspésie et des Îles. Député des Îles-de-la-Madeleine à l'Assemblée nationale du Québec en 1998, il fut aussi ministre du gouvernement. Réélu en 2003 et en 2007, il ne fut pas candidat aux élections en 2008. Depuis, il est conférencier invité sur la croisière Montréal-Îles-de-la-Madeleine pour raconter l'histoire des Acadiens, principalement celle de Théotiste Bourgeois.

Son premier roman historique publié en 2012, Théotiste Bourgeois, Le drame de Beaubassin, fut finaliste au prix France-Acadie 2014.

Par cette belle journée du printemps de 1760, Théotiste Bourgeois rêve de faire sa vie auprès de celui qu'elle désire épouser: Pierre Arseneau, dit Bénéry.

« Le reste du voyage se passa sans aucune difficulté...

Elles sont toutes là, sur ces deux minuscules navires, ces familles apparentées de près ou de loin avec les filles d'Abraham à Pierre Arseneau, de même que celles reliées à Jacques Vigneau ou aux enfants de Marguerite Bourg, veuve de Guillaume Cyr, remariée à Maurice Jacob... Ce sont cent quatre personnes heureuses de se diriger vers une destination française pour y rejoindre les leurs. Voilà qu'ils allaient réaliser le rêve, ancré au plus profond d'eux-mêmes, d'échapper à la domination anglaise...»

■ **Maxime Arseneau**, député des Îles-de-la-Madeleine (1998-2008).

*Il est de plus en plus fréquent que les médias écrits publient des articles sur un ancien parlementaire, sous la forme d'un portrait relatant sa carrière ou sur les nouvelles passions de l'ancien élu. C'est pourquoi le Bulletin de l'Amicale a initié cette chronique intitulée En deuxième lecture.*

*Dans ce numéro, avec l'approbation du magazine MAG, nous reproduisons l'article du journaliste Louis Champagne publié au printemps 2014.*

## PIKAUBA, LA BATAILLE DE GÉRALD HARVEY

Lorsqu'on lui parle au téléphone, on croirait entendre la voix d'un homme de 30 ans. Lorsqu'on le rencontre en personne, chez lui, sur le chemin Saint-Louis, à Québec, on lui en donnerait 60. Cela fait pourtant près de 40 ans qu'il a quitté la politique; 38 pour être précis. Dans les années 70, il était une des étoiles les plus importantes du firmament libéral de l'époque.

Né à Jonquière, le 1<sup>er</sup> mars 1928, fils de Charles Harvey, menuisier, et de Cécile-Ida Girard, Gérald Harvey, député-ministre libéral de Jonquière pendant une quinzaine d'années, vient tout juste de célébrer son 86<sup>e</sup> anniversaire.

Gérald Harvey a étudié à l'École Saint-Charles, à l'Académie Saint-Michel de Jonquière, au Collège Sacré-Cœur à Victoriaville et au Goyetche Business College à Jonquière. Diplômé en comptabilité et tenue de livres en 1955, ce commis-comptable qui n'était ni CA, ni CPA, ni CGA devait être désigné ministre du Revenu par Robert Bourassa de 1970 à 1975. Comme quoi la politique peut faire faire des bonds prodigieux aux âmes bien nées. Par ailleurs, quand on lui demande ce qu'il aurait aimé faire s'il n'avait pas opté pour une carrière politique, il affirme tout haut : « J'aurais tellement aimé faire des études de comptabilité aux Hautes Études Commerciales et décrocher par la suite un titre de CA mais quand on est le 6<sup>e</sup> d'une famille de 18 enfants, on ne fait pas ce qu'on veut, on fait ce qu'on peut, ce qui, pour moi, s'est résumé à un cours par correspondance offert par l'International Accountant Society. »

Au tout début de sa carrière de commis-comptable au Service des chemins de fer nationaux du Canada de 1943 à 1959; à l'époque était aussi commentateur sportif à la station radiophonique CKRS à Jonquière,

chroniqueur sportif au quotidien *Le Progrès du Saguenay* et annonceur officiel au Palais des sports et à la Piste de courses sous harnais à Jonquière.

Outre la comptabilité, le sport et le journalisme, Gérald Harvey avait une quatrième corde à son arc; la politique. C'est elle qui, finalement, lancera sa plus belle carrière. Dès 1958, il est le président de l'Association libérale de Jonquière-Kénogami et de la Fédération régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Deux ans plus tard, il sera élu député libéral dans Jonquière-Kénogami. Réélu en 1962 et dans Jonquière en 1966, en 1970 et en 1973; il sera désigné adjoint parlementaire du ministre de la Famille et du Bien-être social le 19 décembre 1962; ministre d'État à la Famille le 12 mai 1970; ministre du Revenu et ministre responsable de l'Office de planification et de développement régional pour les régions de Québec et de la Mauricie le 1<sup>er</sup> octobre 1970 et ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre du 30 juillet 1975 au 26 novembre 1976, moment où il devra quitter la politique... pour cause de défaite électorale.

## SA BATAILLE DU LAC KÉNOGAMI

C'est durant sa carrière politique que Gérald Harvey amorça un des dossiers les plus difficiles de sa carrière, celui du lac Kénogami. Une première bataille avait débuté dès son arrivée au pouvoir, en 1960, pour l'obtention, par les résidents du lac, des titres de propriété des terrains qu'ils occupaient illégalement, depuis toujours, souvent de père en fils, autour dudit lac. Parce que depuis toujours, ceux-ci s'étaient établis autour du lac en squattant le territoire qui appartenait au ministère des Richesses naturelles. « Seul le



Louis Champagne



Gérald Harvey

dentiste Gilbert, qui était un ami personnel du ministre Antonio Talbot, était le propriétaire officiel de son terrain» se rappelle M. Harvey. « Tous les autres étaient des illégaux. » Le député livra cette première bataille avec dignité et obtint gain de cause pour régulariser la situation de ses concitoyens sans qu'aucun montant ne soit exigé par le gouvernement contre la cession des terrains en bordure du lac. Une belle victoire. Des terrains gratuits autour d'un lac pareil.

La deuxième bataille qu'il a entamée, celle de la stabilisation des berges du lac Kénogami, n'est pas encore terminée. La principale recommandation d'une étude, demandée en 1971 par Gérald Harvey, était la construction d'un barrage sur la rivière Pikauba, dans le Parc des Laurentides. M. Harvey, qui pilotait alors le dossier se souvient qu'un chemin avait été entrepris, en pleine forêt, afin de pouvoir se rendre sur le site proposé pour la construction du barrage. « Malheureusement, en 1976, le nouveau gouvernement, dirigé par René Lévesque, n'a pas poursuivi ce projet », se remémore-t-il.

Quelques années plus tard, après le déluge, une commission d'enquête sur les causes de cette catastrophe, présidée par l'ingénieur Roger Nicolet, recommandait, le 15 janvier 1997 que, pour éviter la répétition d'un semblable désastre, la construction du barrage sur la rivière Pikauba était essentielle et urgente. « Mais le PQ, pour noyer le poisson encore une fois, a confié l'affaire à l'Hydro-Québec qui a décidé d'abandonner le projet de barrage, le jugeant non rentable. On en est là! » conclut l'ancien ministre qui aurait bien aimé terminer le barrage avant que ses électeurs lui indiquent la porte en 76. « La pire journée de ma vie » confie-t-il à MAG.

L'homme a beaucoup de mémoire. C'est une grande qualité pour lui mais pour ses amis, cette même mémoire peut parfois tomber sur les nerfs. Beaucoup de mémoire et beaucoup de sucre dans le sang. Lorsque MAG lui a demandé qu'elle avait été la résolution qu'il avait prise pour l'année 2014, l'ancien ministre devait répondre, avec le plus bel accent du terroir saguenéen « d'être moins bon du sucre ». Puis il précisa, dans un français plus correct : « J'ai la dent sucrée un peu. »

A la suite de son départ de la politique, il fut désigné vice-président exécutif de l'Association provinciale des marchands d'automobiles du Québec de 1978 à 1982. Fondateur de la compagnie Constructions Rive-Gauche en 1982, il demeurera président de cette compagnie jusqu'à sa retraite en 1992. Membre du conseil d'administration de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi à compter de 1977. Nommé membre honoraire à vie de la Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Faisant partie de la diaspora des bleuets en pays étranger, Gérald Hervey vit maintenant à Québec, tout près de la maison de l'ancienne mairesse Boucher, sur le chemin Saint-Louis, avec son épouse Nora Northon qu'il a connue en pratiquant ses sports favoris, le patinage, les quilles et le ski de fond. Ils se sont mariés le 29 août 1955 à Kénogami. Le couple a deux filles, professionnelles toutes les deux, Louise, au service juridique du Vérificateur général du Québec et Johanne, pédiatre spécialisée en médecine de l'adolescence à l'hôpital de Chicoutimi. Ils ont deux petits-enfants, deux garçons, Simon 27 ans et Mathieu 7 ans.

Son rêve le plus précieux? « Vivre en santé jusqu'à 100 ans et voir réaliser les vœux les plus chers de mes deux petits-fils. »

■ **Louis Champagne**  
Magazine MAG  
Collaboration spéciale

## UNE IMMENSE LACUNE DANS LA COMMÉMORATION À QUÉBEC : LE PREMIER PARLEMENT.

Pour mieux faire ressortir l'importance politique du Parlement institué par l'Acte constitutionnel de 1791 qui créait deux Canadas et dans lequel se forgea notre jeune démocratie, l'historien Gaston Deschênes, qui fit carrière à la bibliothèque de l'Assemblée nationale, a généreusement accepté de répondre aux questions d'André Gaulin.



André Gaulin

Lors de l'assemblée générale de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, le 13 mai 2015, la proposition suivante fut adoptée unanimement :

« Attendu qu'aucune mémoire publique n'est faite dans notre Capitale du premier Parlement du Québec qui fut le nôtre de 1792 à 1838, soit pendant près de cinquante ans ;

Attendu que ce Parlement reçut les premiers députés de la Chambre d'assemblée, qu'y naquit notre démocratie parlementaire, que s'y fondèrent les partis politiques (Parti canadien, Parti patriote), qu'y furent votées maintes lois pour le progrès du Bas-Canada, qu'y furent écrites les 92 Résolutions, qu'y fut défendu le contrôle des subsides, qu'y fut demandée instamment la responsabilité ministérielle ;

Il est en conséquence proposé :

Que l'Amicale des Anciens parlementaires du Québec assure le suivi à donner pour que mémoire soit faite du premier Parlement du Québec (1792-1838) dans le Parc Montmorency de la Capitale, Parlement dont on soulignera le 225<sup>e</sup> anniversaire en décembre 2017. »

### Bonjour, Monsieur Deschênes.

**Vous vous êtes notamment intéressé, tout au long de votre carrière à l'Assemblée nationale, aux divers édifices de notre histoire parlementaire. Bien sûr, l'actuel et magnifique édifice qui a plus de cent ans d'existence a surtout retenu notre attention, et c'est normal. Au fil des ans et des législatures, les présidents ont su le conserver, l'embellir, en faire la maison du peuple. Cependant, nos institutions parlementaires remontant à 1791, les députés du Bas-Canada puis du Canada-Uni ont forcément siégé dans d'autres édifices entre décembre 1792, première séance parlementaire, et avril 1886, première séance dans l'actuel Hôtel du Parlement. Pourriez-vous nous éclairer là-dessus ?**

Nos premiers députés siègent le 17 décembre 1792 dans la chapelle du Palais épiscopal, au sommet de la côte de la Montagne, là où se trouve aujourd'hui le parc Montmorency.



La chapelle du Palais épiscopal, où s'ouvre la première session en décembre 1792 (BANQ-Québec, Inventaire des œuvres d'art, gravure de James Smillie).

# LE PREMIER PARLEMENT



L'Hôtel du Parlement au milieu des années 1830. L'aile gauche a été construite de 1831 à 1833 et la partie centrale a été érigée en 1833-1834 sur l'emplacement de la chapelle. Les députés ont siégé dans leur nouvelle salle de séances, situées sous le dôme, à partir de 1835 (Leclair, le Saint-Laurent...).

La « Chambre d'Assemblée » (de son nom anglais House of Assembly) siège jusqu'en avril 1833 dans cet édifice loué qui n'a de « palais » que le nom. En 1831, le gouvernement l'acquiert en vue de le remplacer par un bâtiment convenable. Une aile est d'abord construite au nord-ouest de la chapelle qui est ensuite démolie afin de faire place à la nouvelle salle des séances. Cette dernière n'étant pas prête en 1834, les députés siègent quelques mois dans l'aile nord-ouest (où furent adoptées les 92 Résolutions), puis aménagent dans la nouvelle salle le 21 février

1835. Malheureusement, ils en profiteront peu : la Chambre ajourne ses travaux en août 1837, sans se douter que la rébellion est à la veille d'éclater et que la constitution sera suspendue en 1838.

La constitution suivante prévoit l'union des deux Canadas (créés en 1791) en un seul parlement. Mais où devra-t-il siéger ? La question de la capitale empoisonnera la vie politique pendant toute une génération. De 1841 à 1866, le Parlement du Canada-Uni se déplace six fois d'une ville à une autre et change neuf fois d'édifice.

Le Parlement siège d'abord à Kingston (un compromis entre Toronto et Québec, villes qui sont évidemment exclues), dans un ancien hôpital. Insatisfaits, les députés déménagent à Montréal, en 1844, dans l'édifice du marché Sainte-Anne, qui est incendié lors d'une émeute provoquée par des extrémistes toriens en 1849. La session se poursuit au marché Bonsecours, puis dans la salle des Francs-Maçons. On décide alors de siéger alternativement à Québec et à Toronto.

Pendant que les députés terminent la législature à Toronto, le gouvernement complète l'édifice abandonné en 1837 à Québec. On emménage en 1852 dans le premier véritable « hôtel du Parlement » mais il est détruit par un incendie 18 mois plus tard.



L'Hôtel du Parlement entrepris en 1831 ne sera finalement terminé qu'en 1852, avec la démolition de ce qui restait du Palais épiscopal et la construction de l'aile droite. Ce magnifique édifice sera malheureusement détruit par un incendie en 1854 (Montréal Daily Star, janv.-fév. 1887).

# LE PREMIER PARLEMENT



Cet édifice a été construit à la hâte en 1859 pour loger temporairement les parlementaires du Canada-Uni, en attendant la construction des édifices d'Ottawa, nouvelle capitale choisie par la reine Victoria. On voulait en faire ensuite un bureau de poste, mais, après la Confédération, ce sont les députés québécois qui l'ont occupé. L'édifice sera détruit par un incendie en 1883. (L'Opinion publique, 17 juillet 1879).

Le gouvernement loue alors un immeuble aux Sœurs de la Charité et fait aménager la chapelle pour les députés mais elle brûle elle aussi pendant les travaux. Les députés doivent se contenter de la salle de musique, rue Saint-Louis, tandis que le Conseil législatif siège dans le vieux Palais de justice situé juste en face.

En désespoir de cause, les députés ne pouvant s'entendre sur une capitale permanente, le gouverneur s'en remet à la reine Victoria. En 1857, elle choisit Bytown (Ottawa) qui n'a aucun édifice convenable. En attendant (et pour faire accepter cette décision par les habitants du Bas-Canada), on ramène le Parlement à Québec, sur le même site que l'édifice incendié en 1854, dans un bâtiment qu'on souhaite utiliser ensuite comme bureau de poste. L'Assemblée y siège de 1860 à 1865. C'est là que se tient la Conférence de Québec en 1864 et le débat sur la Confédération en 1865.

Puis le Parlement du Canada-Uni se transporte dans les nouveaux édifices parlementaires outaouais en 1866 mais c'est le Parlement fédéral qui en hérite l'année suivante tandis que les parlementaires québécois réintègrent le bâtiment construit à la hâte en 1859, un édifice banal qui s'avère inconfortable et inadéquat pour loger à la fois le législatif et l'exécutif de la nouvelle province. On envisage alors de rénover

l'ancien collège des Jésuites (site actuel de l'Hôtel de ville), mais il est trop détérioré. On songe ensuite à le démolir pour construire un nouvel édifice. Des plans sont en préparation lorsque le gouvernement fédéral accepte de vendre le « Cricket Field », où se trouve aujourd'hui l'Hôtel du Parlement. Ce dernier n'est pas terminé quand un autre incendie détruit l'édifice de la côte de la Montagne en 1883. Les députés siègent alors dans un édifice temporaire construit sur les fondations du nouvel Hôtel du Parlement en 1884, puis dans la salle du Conseil législatif en 1885 et finalement dans la salle actuelle en 1886.

**Votre réponse nous fait voir qu'un édifice mérite davantage notre attention comme lieu de notre premier Parlement. Qu'en pensez-vous ?**

L'histoire de nos édifices parlementaires est paradoxale. La construction du seul édifice conçu spécifiquement pour les parlementaires s'est étendue sur deux décennies mais les députés ne l'ont occupé que quatre ans (1835-1837, 1852-1854). De 1792 à 1865, les autres bâtiments étaient improvisés, ou temporaires, et celui qui se distingue nettement à cet égard est un édifice religieux (la chapelle du Palais épiscopal) qui abrita les députés pendant 41 des 75 premières années du parlementarisme en terre québécoise (1792-1833).



Sur ce dessin réalisé par Lady Aylmer, on peut voir le Palais épiscopal (au centre) et la façade de sa chapelle, dont le fronton était orné d'un œil-de-bœuf (BAnQ-Québec, fonds Lady Louisa Anne Whitworth-Aylmer).

C'est là que nos ancêtres ont appris les rudiments du système parlementaire, ont compris les vices de la constitution de 1791 et ont réclamé des réformes pendant trois décennies. Par la voix de Bédard et de Papineau, au sein du Parti canadien et du Parti patriote, la majorité parlementaire a notamment réclamé la réforme du Conseil législatif et de meilleurs modes de contrôle des dépenses publiques. À défaut d'un édifice qui symboliserait cette lutte pour un système politique plus démocratique, le site où se trouvait cette chapelle constitue un lieu historique de première importance pour la nation québécoise.

### **Pouvez-vous donner des précisions sur l'édifice parlementaire et son site ?**

Le Palais épiscopal avait été construit à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il devait être formé de deux ailes réunies au centre par la chapelle mais l'aile nord-ouest n'a jamais été érigée. En fait, ce palais était épiscopal de nom car les évêques ne l'ont occupé que de façon intermittente. Quand les députés ont commencé à y siéger, il était loué par le gouvernement depuis plus de deux décennies.

La chapelle était ornée d'un riche portail en belle pierre de taille. En 1815, Joseph Bouchette jugeait que c'était la seule partie du palais qui était en bon état, le reste étant « dans un état de dépérissement qui menace d'une ruine prochaine ».

### **Pourriez-vous maintenant nous brosser un tableau des élus de notre première députation ?**

La carte électorale comprend vingt et un « comtés », deux « cités » et deux « bourgs », pour un total de cinquante députés, soit deux par « comté » (sauf Gaspé, Bedford et Orléans), quatre dans les « cités » de Québec et Montréal, deux dans le « bourg » de Trois-Rivières, un dans celui de William-Henry (aujourd'hui Sorel).

Pour voter, il faut avoir 21 ans révolus, être sujet britannique par naissance, naturalisation ou droit de conquête, et ne pas avoir été reconnu coupable de trahison. Il y a bien un cens électoral, mais il est si bas qu'on peut parler d'un suffrage universel au profit des chefs de famille. En théorie, les femmes peuvent voter, mais rares sont celles qui exercent leur droit de vote.



# LE PREMIER PARLEMENT

Ils sont seulement 47 à se présenter à Québec, en décembre 1792. Un des élus est décédé ; un autre a été élu dans deux « comtés » et un troisième n'arrivera qu'en janvier 1793. Le groupe des députés convoqués (y compris le retardataire) compte 33 francophones, dont quatre nés en France, et 15 anglophones, la plupart nés en Écosse ou en Irlande. Un seul est originaire des États-Unis. Les députés ont en moyenne 44 ans, les anglophones étant légèrement plus jeunes (43 ans) que les francophones. Presque tous les francophones sont mariés tandis que la moitié des anglophones sont célibataires. La minorité anglophone a donc une proportion de députés bien supérieure à celle qu'aurait dû normalement lui assurer son nombre : les députés de souche britannique ont le tiers des sièges, alors qu'ils ne forment qu'un quinzième de la population et qu'ils sont minoritaires dans toutes les circonscriptions.

## **Quelles sont les conditions de vie des premiers élus : bureau, logement, salaire, temps de session (moment de l'année et durée), verbatim des débats ?**

Être député au Bas-Canada est un défi. Le candidat élu à cette époque n'a pas le choix : il est considéré

comme membre de l'Assemblée, même s'il a été élu contre son gré. Ils ne seront pas indemnisés avant 1833, ce qui explique peut-être que la plupart des députés du premier Parlement ne se représenteront pas en 1796.

Bien sûr, la Chambre ne siège pas pendant les périodes d'intense activité économique ; on ouvre généralement la session après les récoltes et la saison de navigation. Le député qui part pour Québec ne sait trop quand il reviendra, le gouverneur ayant le pouvoir, réel à cette époque, de mettre fin à la session à son gré. Les sessions du premier Parlement sont exceptionnellement longues : une moyenne de 103 jours. Par la suite, elles seront beaucoup plus courtes, soit de deux à quatre mois.

Dans le but d'assurer leur majorité, les Canadiens avaient proposé et obtenu que le quorum soit fixé à trente-quatre ! Même ramené ensuite à quinze, il faut parfois le réduire temporairement à la fin des sessions. La Chambre a pourtant pris des mesures contre l'absentéisme. Un député ne peut éviter de se présenter pendant deux jours consécutifs sans autorisation ; au besoin, le sergent d'armes ira chercher les absents !



Le tableau qui surmonte le fauteuil du président de l'Assemblée nationale a été réalisé par Charles Huot entre 1910 et 1913. Il s'intitule *Le débat sur les langues* et met en vedette le député Chartier de Lotbinière qui défendait, le 21 janvier 1793, la cause du français comme langue des publications parlementaires.

Le député doit s'occuper seul de son transport et de son logement. Il n'a pas de pupitre en chambre, pas de bureau, aucun soutien administratif à son service personnel. L'Assemblée a deux employés essentiels : le greffier et le sergent d'armes, le premier principalement chargé de dresser les procès-verbaux (il n'y a pas de journal des débats), le second, de veiller au bien-être et à la sécurité des parlementaires. Ces deux « cadres » ont une petite caisse pour payer quelques employés : « écrivains » (pour rédiger les documents), traducteurs, portiers, etc.

**Et si nous parlions maintenant de la vie parlementaire elle-même : de qui s'inspire-t-on pour siéger, comment choisit-on le président, quel débat préalable doit-on faire et qu'illustre le grand tableau du peintre Charles Huot au Salon bleu ?**

Il faut d'abord choisir un président d'assemblée (« l'orateur »). Pour y voir plus clair, on ajourne au lendemain. D'après le député Richardson, les Canadiens se seraient alors réunis pour débattre la question et convenir qu'ils n'accepteraient un anglophone à ce poste sous aucune considération.

Le débat s'engage le 18 décembre. Le doyen de l'Assemblée, Louis Dunière, propose l'avocat Jean-Antoine Panet. Prétendant que l'orateur doit avoir une parfaite connaissance des deux langues, James McGill propose William Grant. Cette proposition polarise le débat autour de la question linguistique et d'autres candidats sont proposés, tous d'origine britannique mais bilingues. Après un long débat, le vote favorise Panet : 28 députés, tous Canadiens, votent pour lui et 18 contre, dont trois Canadiens.

Ensuite, pour établir les règles du jeu, la Chambre mandate un comité pour préparer un projet de règlement, « inspiré autant que possible des règlements, ordres et usages des Communes du Parlement de Grande-Bretagne ». L'exemple anglais n'apporte pas de solution à la question de la langue des débats, des lois et des autres textes officiels. Sur la langue des débats, il n'y a pas de discussion, chacun s'exprimant dans la langue de son choix. Pour les procès-verbaux, la Chambre opte pour le bilinguisme, refusant de donner la prépondérance légale au texte anglais. La langue législative proprement dite suscite cependant

un débat houleux qui est le thème du grand tableau qui orne actuellement la salle des séances. Après avoir écarté une proposition de la minorité de souche britannique qui souhaitait donner à l'anglais le statut de seule langue officielle des lois, la majorité canadienne fait adopter une motion stipulant « que les bills relatifs aux lois criminelles d'Angleterre, en force en cette province, et aux droits du clergé protestant seront introduits en langue anglaise, alors que les bills relatifs aux lois, coutumes et usages et droits civils de cette province seront introduits en langue française, afin de conserver l'unité des textes ». Un amendement précise que cette motion vise le texte légal et officiel des lois. Cette solution ne vaut cependant que pour l'Assemblée et ne peut lier les autres parties constituantes du Parlement, soit le Conseil législatif et le gouverneur. Ce dernier demande des instructions. Londres répond que la langue officielle et légale des projets de loi sera l'anglais.

**C'est donc dans le parc Montmorency qu'on a posé les fondements de notre tradition démocratique. Est-ce qu'on trouve dans cet important lieu de mémoire un rappel commémoratif significatif ?**

Les actes de commémoration ne manquent pas dans ce parc. On y trouve notamment une croix et une plaque rappelant l'emplacement du premier cimetière de Québec, un monument à Louis Hébert, une plaque évoquant le lieu de réunion de l'Assemblée législative de la province du Canada, une autre plaque pour marquer l'endroit où le pacte confédératif a été signé, un monument à la mémoire de George-Étienne Cartier, un des Pères de la Confédération, et, au sol, depuis peu, le contour des fondations des deux bâtiments utilisés par les parlementaires du Canada-Uni, lors des deux brefs séjours dont il a été question précédemment, soit les 18 mois passés dans l'édifice qui a brûlé en 1854 et les cinq ans d'attente dans un édifice temporaire de février 1860 à septembre 1865. En effet, si ce parc a été désigné « lieu d'importance historique nationale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada » en 1949, c'est « à titre de lieu de réunion de l'Assemblée législative de la province du Canada-Uni entre 1841 et 1866 ».

Bref, on n’y trouve rien pour rappeler spécifiquement le premier et le plus symbolique des édifices parlementaires qui ont existé sur ce site ni le souvenir de ceux qui y ont mené des luttes épiques pendant plus de 40 ans pour donner au Parlement les pouvoirs

dont la constitution de 1791 l’avait privé. Les origines des institutions québécoises et les luttes parlementaires des Patriotes sont ignorées et le 225<sup>e</sup> anniversaire de nos institutions parlementaires, en 2017, devrait donner l’occasion de corriger cette lacune.

■ **André Gaulin**

Député de Taschereau (1994-1998)

## Sources utilisées et lectures suggérées

- i Voici quelques références qui pourront, au besoin, rafraîchir vos connaissances :
- ii Caron, Jean-François, « Parc Montmorency », Encyclopédie du patrimoine culturel de l’Amérique française (Article en ligne qui offre une intéressante iconographie.)
- iii Deschênes, Gaston et Maurice Pellerin, *Le Parlement du Québec : deux siècles d’histoire*, Québec, Publications du Québec, 1991, 124 p. (« Vie parlementaire », 5).
- iv Deschênes, Gaston, *Le Parlement de Québec : histoire, anecdotes et légendes*, Sainte-Foy, Multimondes, 2005, 326 p.
- v Lacoursière, Jacques (et les services de l’Assemblée nationale), *Monsieur le Président. Les orateurs et les présidents depuis 1792*, Québec, Publications du Québec, 1997, 120 p.
- vi Vaugeois, Denis, *Québec 1792. Les acteurs, les institutions et les frontières*, Montréal, Fides, 1992, 172 p.

L’historien **Gaston Deschênes** est connu des anciens parlementaires du Québec qui l’ont souvent croisé à la bibliothèque de l’Assemblée nationale, qui ont fait appel à ses services ou qui ont lu ses ouvrages sur notre Parlement. Par sa collaboration avec Denis Vaugeois, au Septentrion, Gaston Deschênes a particulièrement fait très largement la promotion de l’histoire du Québec. À titre particulier, il a su valoriser sa terre natale, la Côte-du-Sud. Cette dernière est d’ailleurs (en partie) devenue un comté depuis l’élection du printemps 2014. Gaston Deschênes a publié plusieurs livres sur cet ancien grenier de la Nouvelle-France dont *La Côte-du-Sud, cette inconnue*, *Les Origines littéraires de la Côte-du-Sud*, *Les Voyageurs d’autrefois sur la Côte-du-Sud* et son remarquable livre *L’Année des Anglais* qui a connu une édition augmentée en 2009. En novembre 2015, il a lancé au Salon du livre de Saint-Jean-Port-Joli un livre innovateur : *Le Mouvement patriote sur la Côte-du-Sud*, qui jette un nouveau regard sur le mouvement patriote en dehors des régions de Montréal et du Richelieu. Notre ex-collègue de l’Assemblée nationale a obtenu plusieurs prix : Mérite historique régional, le prix Philippe-Aubert-de-Gaspé, le prix Monique-Miville-Deschênes, le prix politique Étienne-Chartier et le prix André-Laurendeau. Le Bulletin de l’Amicale lui sait gré de nous accorder une fois de plus son temps et sa compétence.



## FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS - CULTURES À PARTAGER UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS TOUS LES MILIEUX DE VIE



Monique Richard

*La Fondation des parlementaires québécois a tenu, le 24 septembre 2015, son assemblée générale annuelle à l'hôtel du Parlement. Après une année de réflexion, qui a donné lieu à une remise en forme de la Fondation, c'est à partir d'un nouveau plan d'action triennal (2015-2018) que la Fondation a repris ses activités et travaille plus que jamais à son développement.*



*Cultures à partager*

### FONDATION DES PARLEMENTAIRES QUÉBÉCOIS

Sur la base de notre mission, deux priorités préoccupent les membres du conseil d'administration et nos précieux bénévoles actifs dans nos trois centres de collecte au Québec :

- L'envoi de volumes, bien sûr, dans plusieurs pays de la francophonie, en Afrique surtout, a pris l'essentiel de nos énergies. Ce sont plus de 137 000 volumes qui ont été acheminés dans une dizaine de pays, utilisés tantôt dans des bibliothèques municipales, dans des clubs de lecture, dans de nombreuses écoles primaires, secondaires, postsecondaires et en appui à des centres de recherche.
- Le Québec n'est pas en reste puisque nous sommes de plus en plus présents et en communication avec différents organismes et institutions auxquels nous procurons des volumes; pensons à des centres de la petite enfance (CPE), à différentes écoles ou encore à des projets particuliers comme celui à Rimouski où nos bénévoles travaillent en concertation avec les prisonniers afin de leur rendre possible l'installation d'une bibliothèque à l'intérieur des murs.

Notre assemblée générale a pu ainsi faire le point sur l'évolution de notre plan d'action. Notons la mise en place d'un projet pilote qui prévoit la présence de meubles permettant la collecte de volumes, tant à l'Assemblée nationale du Québec (4) que dans des bureaux de députés, dans leur circonscription (6). L'objectif de ce projet est de rendre la Fondation des parlementaires québécois de plus en plus connue et visible auprès de nos concitoyens et concitoyennes, de façon à ce que tous contribuent, à leur manière, à rendre le livre accessible et à en faire un moyen d'éducation, de formation et de liberté. En suivi de ce plan d'action, nous développons de nombreux liens avec certaines institutions postsecondaires, différentes communautés religieuses et associations syndicales engagées en coopération internationale dans plusieurs pays de la francophonie.

L'assemblée générale a également procédé à l'élection du conseil d'administration de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager. Il est maintenant composé des parlementaires Jean Rousselle, Sylvain Roy et Claire Samson, des anciens parlementaires Yvan Bordeleau, Michel Létourneau, Irvin Pelletier, Cécile Vermette et moi-même, de M<sup>me</sup> Suzanne Joncas et MM. Gaston Bellemare, Paul Boisvert, René Rouleau et Philippe Sauvageau.

Au nom des membres du conseil d'administration, je réitère l'importance que tous les parlementaires, anciens et actuels, contribuent à faire connaître la Fondation, à la promouvoir et participent à son rayonnement.

Merci à l'Amicale des anciens parlementaires pour son support et son intérêt au développement de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager.

#### ■ **Monique Richard**

Députée de Marguerite-D'Youville (2008-2012)  
Présidente de la Fondation des parlementaires  
québécois - Cultures à partager

# UNE RELECTURE DES LOIS FONDAMENTALES DU CAPITALISME

**LE CAPITAL AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE, THOMAS PIKETTY, ÉDITIONS DU SEUIL, 2013, 970 PAGES**

Voici un livre qui fait réfléchir et qui mérite, à mon avis, une lecture attentive, malgré ses 970 pages ! La thèse de cet économiste français, un des plus brillants de sa génération, il a 44 ans, repose sur le rapport entre la croissance économique et le rendement du capital qui, dans les sociétés démocratiques, et j'ajouterais capitalistes, aboutit à un déséquilibre constant, le rendement du capital gagnant toujours sur la croissance économique des États.

Ce sont essentiellement les conflits, comprendre les guerres, qui viennent changer ce déséquilibre si l'on réfère à l'histoire économique des quatre derniers siècles. Il se base notamment sur l'historique des statistiques en France et, dans une certaine mesure, ailleurs dans le monde, pour appuyer ces constats quant aux inégalités de répartition de la richesse au sein des sociétés modernes.

L'auteur, un spécialiste de l'étude des inégalités économiques, est très convaincant dans ses démonstrations du déséquilibre entre la croissance de l'économie, mesurée par le revenu ou la production nationale brute, et le rendement du capital. Plus la croissance économique est faible, plus le rendement du capital prend de l'ampleur, car ce dernier diminue très peu proportionnellement dans le temps. D'ailleurs, il montre bien que, plus le capital et la fortune sont concentrés, plus le rendement a tendance à augmenter. En effet, plus la fortune est grande, moins il faut de revenu en proportion du rendement, pour couvrir les dépenses courantes et donc plus le détenteur peut investir davantage et continuer de s'enrichir.

Thomas Piketty nous montre également qu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle et au début du XXI<sup>e</sup>, les sociétés économiquement développées, ou industrialisées, tendent à devenir des « sociétés de rentiers ». En effet, le capital engendre toujours plus de capital. Ainsi plus la croissance globale est faible, plus ce capital prend

de l'importance. L'auteur se réfère toujours au capital au sens de patrimoine et n'englobe jamais le capital humain. Au fil des siècles, ce capital évolue et est passé du capital terrien au capital financier lequel provient maintenant d'une société de cadre dont la rémunération n'a plus aucun lien avec la réalité économique.



Rita Dionne-Marsolais

« Le problème, écrit-il, est que l'inégalité (rendement du capital plus élevé que croissance globale), doublée de l'inégalité des rendements en fonction de la taille du capital initial, conduit souvent à une concentration excessive et pérenne du patrimoine : si justifiées soient-elles au départ, les fortunes se multiplient et se perpétuent parfois au-delà de toute limite et de toute justification rationnelle possible en termes d'utilité sociale. »

Mais la concentration du capital demeure le fait central de l'argumentation. Cette concentration touche à la fois le capital en soi et sa concentration entre les mains de quelques-uns seulement. Ce phénomène est mondial. D'ailleurs sa comparaison entre les rendements des dotations universitaires américaines selon leur taille est indiscutable. Plus elles sont élevées, plus elles se paient des conseillers chers et efficaces, et plus leur rendement augmente.



M. Thomas Piketty

# UNE RELECTURE DES LOIS FONDAMENTALES DU CAPITALISME

Par ailleurs, ses références aux romans historiques d'écrivains comme Balzac et Jane Austen pour appuyer, ou plutôt expliquer ses constats sont très intéressantes et permettent de faciliter la compréhension, surtout pour les non-initiés aux questions et au vocabulaire économiques. À titre d'exemple, son analyse sur les inégalités et les chances de réussite en société selon son travail ou « un bon mariage » fait référence au roman de Balzac. Sa référence au personnage de Vautrin, dans *Le père Goriot*, est amusante, mais combien juste encore aujourd'hui.

Son analyse de l'évolution des inégalités depuis 1970-1980 « mettant en jeu de très fortes variations entre les pays [...] suggère que [...] les facteurs institutionnels et politiques ont joué un rôle central ». Selon lui, la montée des inégalités peut avoir causé la dernière crise financière puisque ceux qui détiennent le capital veulent le protéger et prennent tous les moyens incluant le pouvoir politique pour le conserver entre

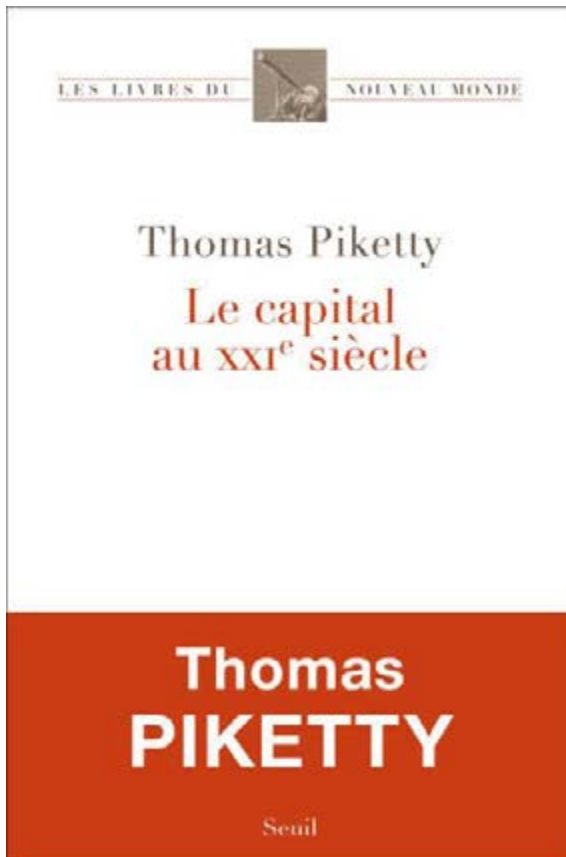
leurs mains. Son analyse de l'exemple américain est très percutante. La comparaison avec les inégalités en Europe et en Amérique (même entre le Canada et les États-Unis) appuie fortement sa thèse de l'importance des politiques publiques dans la réduction des inégalités sociales. Cela ne changera pas, car selon lui : « Une conclusion apparaît d'ores et déjà clairement : il serait illusoire d'imaginer qu'il existe dans la structure de la croissance moderne, ou dans les lois de l'économie de marché, des forces de convergence menant naturellement à une réduction des inégalités patrimoniales ou à une harmonieuse stabilisation. »

Dans ce contexte, il arrive à la conclusion que les formes de fiscalité actuelles ne conviennent plus pour rétablir un équilibre économique dans la société du XXI<sup>e</sup> siècle. Il est encore plus important que les États interviennent pour maintenir la stabilité sociale et l'égalité des chances pour tous dans un contexte de technologie avancée où l'information et les comparaisons sociales sont faciles. La stabilité sociale et l'égalité des chances sont en effet, les piliers de la démocratie. Or, selon ce docteur en économie, ces deux piliers seraient actuellement en danger.

Thomas Piketty nous met en garde sur la difficulté des politiques fiscales imposées de manière isolée ou nationale au moment où les États se concurrencent tous féroce­ment pour attirer le capital, et les investissements qui en découlent, à une période où la croissance mondiale s'annonce moins forte.

Il affirme ainsi qu'avec la croissance des patrimoines privés en particulier européens et américains et la concurrence économique entre les pays, « il est très difficile pour un gouvernement pris isolément de réguler ou d'imposer les patrimoines et leurs revenus. C'est d'abord cette perte de souveraineté démocratique qui explique le sentiment de dépossession qui agite aujourd'hui les pays riches. »

L'auteur convient que la crise des années trente, et le contexte de l'après-guerre et de la reconstruction, a accru les pouvoirs de l'État. Mais il va plus loin et ajoute qu'un « État social » s'est mis en place au XX<sup>e</sup> siècle, le Welfare State, alors que l'État doit assurer l'éducation et la santé des citoyens pour favoriser l'égalité des chances pour tous.



# UNE RELECTURE DES LOIS FONDAMENTALES DU CAPITALISME

Ce rôle d'équilibre social revient aux États et l'impôt est un des outils pour y parvenir. « L'impôt n'est pas une question technique. Il s'agit d'une question éminemment politique et philosophique, sans doute la première d'entre toutes. Sans impôts, il ne peut exister de destin commun et de capacité collective à agir. Il en a toujours été ainsi. On trouve au cœur de chaque bouleversement politique important une révolution fiscale. »

Selon lui, il faut moderniser cet État, qu'il appelle Social, et poursuivre dans cette voie. Il ne faut surtout pas le démanteler. C'est ici que la démocratie entre en jeu. « Il s'agit de faire en sorte que les citoyens puissent choisir souverainement et démocratiquement les ressources qu'ils souhaitent consacrer à leurs projets communs : formation, santé, retraites, inégalités, emploi, développement durable, etc. Fort logiquement, la forme concrète que prennent les impôts est dans toutes les sociétés au centre de la confrontation politique. » Il rappelle aussi que « ce sont les guerres qui ont conduit à l'émergence de l'impôt progressif, et non le jeu naturel du suffrage universel ».

Mais l'État social et l'impôt progressif sont aujourd'hui insuffisants pour que la « démocratie puisse reprendre le contrôle du capitalisme financier globalisé de ce nouveau siècle ». Il propose un impôt mondial et progressif sur le capital, accompagné d'une très grande transparence financière internationale. Il reconnaît évidemment que cette voie fiscale est une utopie mais il précise que l'objectif doit être un impôt annuel et progressif prélevé sur le capital au niveau individuel, c'est-à-dire sur la valeur nette des actifs dont chacun a le contrôle.

D'ailleurs pour cet économiste, proche du Parti socialiste, le « rôle de l'impôt sur le capital n'est pas de financer l'État social, mais de réguler le capitalisme. Il s'agit d'une part d'éviter une spirale inégalitaire sans fin et une divergence sans limite des inégalités patrimoniales, et d'autre part de permettre une régulation efficace des crises financières et bancaires. Mais, avant de pouvoir remplir ce double rôle, l'impôt sur le capital doit tout d'abord permettre d'atteindre un

objectif de transparence démocratique et financière sur les patrimoines et les actifs détenus par les uns et les autres à l'échelle internationale. »

Son analyse de la mise en place de l'Euro qu'il appelle « une monnaie sans État » est intéressante et porte à réfléchir. « À partir du moment où les pays ont renoncé à leur souveraineté monétaire, il paraît indispensable de leur redonner une souveraineté fiscale sur des sujets qui échappent désormais aux " États-nations " comme le taux d'intérêt de la dette publique, l'impôt progressif sur le capital ou l'imposition des bénéfices des sociétés multinationales. »

Pour l'auteur, il est urgent de procéder ainsi alors que les « forces de la concurrence fiscale continueront de faire sentir leurs effets », ce qui mène tout droit à la disparition de l'impôt sur les sociétés. S'en suit une série de réflexions sur le manque de transparence des comptes détaillés des sociétés privées comme des administrations publiques. « Il s'agit d'ailleurs d'une caractéristique générale des comptes publiés par les sociétés de par le monde : les données sont regroupées dans des catégories statistiques très larges permettant d'en dire le moins possible sur les enjeux réels, ou bien de réserver les véritables informations aux investisseurs. Il est aisé ensuite de dire que les salariés et leurs représentants ne sont pas suffisamment au fait des réalités économiques de l'entreprise. »

Enfin, Thomas Piketty conclut que « l'information doit nourrir des institutions fiscales et démocratiques; elle n'est pas un but en soi. Pour que la démocratie parvienne un jour à reprendre le contrôle du capitalisme, il faut d'abord partir du principe que les formes concrètes de la démocratie et du capital sont encore et toujours à réinventer ».

Il nous suggère d'ailleurs la lecture de *La Haine de la démocratie* par Jacques Rancière, La Fabrique, 2005. Ce philosophe aurait un point de vue exigeant, mais indispensable sur la démocratie.

■ Rita Dionne-Marsolais

Députée de Rosemont (1994-2008)



Simon Jolivet

## DEUX GRANDS RÉFORMISTES EN QUÊTE D'UN PAYS NOUVEAU

John Saul, Louis-Hippolyte LaFontaine et Robert Baldwin, Montréal, Boréal, 2011, 242 pages

**Comment invente-t-on un pays moderne, démocratique et, pour tout dire, exceptionnel? En se fiant à l'ouvrage *Louis-Hippolyte LaFontaine et Robert Baldwin* de l'auteur renommé et primé John Saul, ce n'est certainement pas en suivant les modèles révolutionnaires américain et européen. La meilleure recette, selon Saul, serait plutôt celle concoctée dans les années 1840 par deux grands leaders et amis réformistes – l'Irlando-protestant Robert Baldwin et le franco-catholique Louis-Hippolyte LaFontaine – que les divisions religieuses et linguistiques ne destinaient pas nécessairement à l'amitié de prime abord.**

Des efforts de deux hommes remarquables serait donc née une nation canadienne atypique, fondée non pas sur les idéaux des révoltes républicaines de 1774 (États-Unis), 1789 (France) ou 1798 (Irlande), mais sur l'ouverture à *l'autre* et la concorde. La véritable révolution fut de faire preuve de retenue tant sur les plans politique que militaire. Ce fut aussi de composer avec la complexité des situations au lieu de l'éviter en tombant dans le radicalisme. C'est la voie que Baldwin et LaFontaine choisirent, selon l'auteur, et c'est leur modèle qui fut véritablement révolutionnaire.

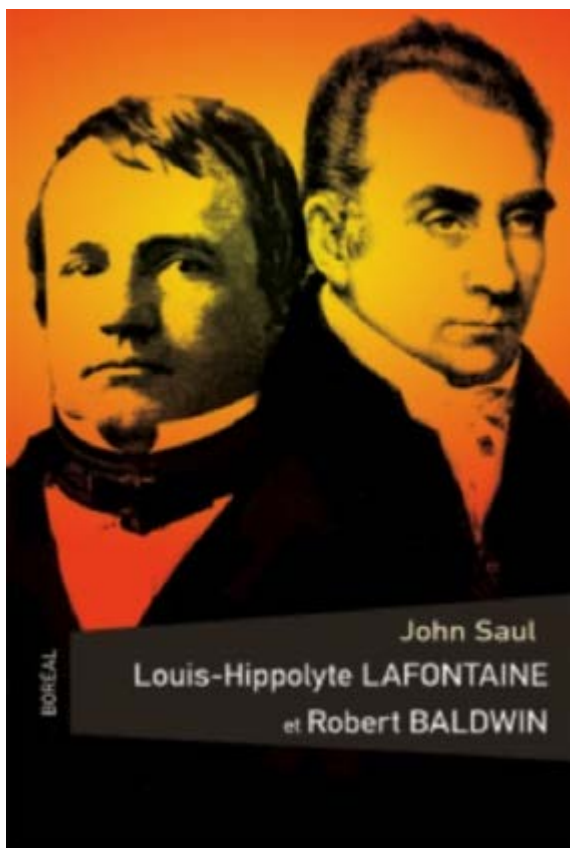
La carrière de John Saul est remarquable. Sans contredit, le romancier sait manier la plume et il sait tester les idées reçues à propos de l'histoire canadienne. Le récit est facile à suivre et suscite moult réflexions sur la façon dont on a imaginé la naissance du Canada. Pour Saul, ce ne sont pas les rébellions malheureuses de 1837-1838 au Bas et au Haut-Canada ni la Confédération de 1867 qui marquèrent l'avènement du Canada moderne, mais la façon dont LaFontaine et Baldwin réussirent à obtenir la responsabilité ministérielle en 1848-1849, à force de retenue et de persuasion.

Cette façon de gouverner un territoire divisé par les questions de « race », de langue et de religion permit aux réformistes d'éviter le piège de la violence républicaine. Le modèle impérialiste et colonial européen, selon Saul, aurait exacerbé les tensions et les intolérances partout où il fut appliqué. Là-dessus, on peut en convenir aisément. Il reste que l'idée principale de l'ouvrage, soulignant l'invention d'un pays exceptionnel dans les années 1840, un pays fondé sur des valeurs de concorde, d'amitié, de raison et de compromis, ne réussit pas à convaincre.

À la lecture de ce livre, on peut penser que le Canada des réformistes fut précurseur des modèles démocratiques qui naîtront au 20<sup>e</sup> siècle au temps de la décolonisation, au temps de Tolstoï et Ghandi! Le problème est que cette interprétation gomme un peu la réalité historique canadienne des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Au même moment où Baldwin, LaFontaine et le gouverneur visionnaire Lord Elgin implantaient le principe de responsabilité ministérielle dans les Canadas se jouaient des injustices criantes basées sur les dominations économique, linguistique, ethnique et religieuse. Les décennies 1850-1860-1870 furent assurément les plus violentes que le Canada a connues, si l'on se fie aux travaux majeurs de Greg Kealey, Bryan Palmer, David Wilson, Peter Toner et Matthew Barlow. Les assassinats récurrents dans les rues de Toronto, surnommée alors la « Belfast of Canada », entre orangistes et catholiques irlandais et canadiens-français, ainsi que les appels à la violence des Fenians jusque dans les années 1880, permettent du moins de douter que le modèle de Baldwin et LaFontaine fut repris de belle façon par leurs descendants.

L'auteur affirme que « le miracle de 1849 fut que LaFontaine et Baldwin, avec l'entière collaboration d'Elgin, inventèrent une nouvelle forme de politique, qui sera reprise plus tard par des hommes comme Ghandi et Mandela. Ils le firent en refusant tout conflit, quelque insupportables que fussent les raileries ». Pourtant, les réformistes furent loin d'avoir inventé cette forme de politique. On peut même





supposer qu'ils furent plutôt influencés par l'Europe elle-même, et particulièrement par des politiciens de l'Irlande qui apprirent à composer avec la violence et les querelles séculaires. Le Canada ne serait pas si exceptionnel, donc.

Quand Daniel O'Connell, le Liberator d'Irlande, obtint l'émancipation des catholiques en 1829, sans violence et en appliquant avec rigueur ses principes de compromis et de retenue, il influença peut-être ses confrères canadiens et probablement les Baldwin originaires de Cork. Le même O'Connell, en octobre 1843, – soit cinq années avant l'octroi du gouvernement responsable dans les Canadas – , rassembla aussi à Clontarf, près de Dublin, un million de personnes venues de toute l'Irlande l'entendre parler de son rêve d'abolir l'Acte d'Union imposé par Westminster en 1801. Mais, craignant l'explosion de violence, il annula subitement l'événement au grand dam des militants catholiques. Depuis toujours, il

prônait la retenue, le compromis avec les forces de l'ordre et l'ordre pour obtenir des concessions du gouvernement protestant britannique.

S'il est également vrai que les régimes impérialistes attisèrent souvent la violence et les divisions, il est plutôt ironique que les réformistes n'ont jamais voulu en finir avec celui de l'Empire britannique, se contentant d'une mesure constitutionnelle importante, mais de portée limitée, comme celle du gouvernement responsable. Il est loin d'être certain que « ... LaFontaine, Baldwin et Howe, à la tête de leurs mouvements, avaient réussi en quelque sorte à négocier leur sortie – notre sortie – du système de contrôle de l'empire et l'entrée dans un nouveau modèle démocratique ». La résurgence de l'impérialisme britannique dominant, à partir de la fondation du mouvement Canada First dans les années 1870 en passant par les effusions militaires canadiennes des deux guerres mondiales au 20<sup>e</sup> siècle, convainc du contraire.

À l'exception de quelques petites erreurs factuelles comme celle d'employer l'anachronisme « Irlande du Nord » qui fut plutôt créée en 1920, ce livre est remarquablement bien écrit. Si la romance et le lyrisme font souvent penser à un ouvrage de type roman historique, il demeure que les idées contenues dans ce livre, à défaut de convaincre totalement le lecteur, font beaucoup réfléchir. John Saul sait alimenter les réflexions tout en rendant la lecture des plus agréables. Même s'il est parfois difficile de ne pas penser que Saul exprime, à travers les actions des réformistes des années 1840, ses propres désirs pour le Canada de 2012, il faut reconnaître qu'il a réussi à poser des questions fondamentales sur le passé, le présent et le futur d'un pays, sinon exceptionnel... certainement assez particulier.

■ **Simon Jolivet**, Ph.D.  
Historien



Normand Jutras

## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC : UNE MISSION PROFONDÉMENT HUMAINE

Le Curateur public a le mandat de protéger les personnes inaptes et d'administrer leur patrimoine. Une personne inapte est une personne incapable de prendre soin d'elle-même ou d'administrer ses biens. L'inaptitude peut survenir à tout âge et n'est pas nécessairement reliée au vieillissement ou à une maladie dégénérative. Elle peut résulter d'un accident, d'un traumatisme crânien, d'un AVC, de problèmes de santé mentale ou encore d'une déficience intellectuelle.

Au cours des cinq dernières années, la clientèle du Curateur public a augmenté annuellement de 2 %. En outre, les personnes âgées ayant des avoirs plus importants qu'auparavant, la valeur des patrimoines à administrer a augmenté de 40 % au cours de cette même période. Le portefeuille global du Curateur public s'élève ainsi à plus de 475 millions \$, dont plus de 560 immeubles répartis au Québec.

Quelque 42 500 personnes bénéficient d'une mesure de protection au Québec, soit 13 500 qui sont sous la responsabilité directe du Curateur public, 17 300 qui ont un régime de protection privé et 12 400 qui ont un mandat homologué.

### L'IMPORTANCE DE SE DOTER D'UN MANDAT DE PROTECTION

*Avez-vous déjà pensé à ce qui arriverait si un jour, à cause d'une maladie ou d'un accident, vous n'étiez plus apte à vous occuper de vous ou de vos biens?*

Je ne saurais trop insister sur l'importance pour toute personne, quel que soit son âge, de se doter d'un mandat. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la nouvelle appellation est mandat de protection.

L'éventualité de l'inaptitude est évidemment inquiétante. C'est sans doute pour cela que l'on préfère ne pas y penser et se dire que cela n'arrive qu'aux autres. Pourtant, l'idée de choisir soi-même, maintenant, qui s'occupera de nous est plus rassurante que celle de laisser prendre cette décision par d'autres quand nous ne serons plus en mesure de le faire, d'autant plus que cette décision pourrait très bien ne pas être celle que vous auriez voulue. De plus, vous évitez à vos proches des démarches et des discussions, qui pourraient bien devenir difficiles et sources de tensions, voire de disputes.

Le mandat peut prendre deux formes : il peut être fait devant un notaire ou un avocat, ou sous seing privé. Ce dernier peut être rédigé par vous et signé en présence de deux témoins. Le Curateur public produit une brochure qui contient un modèle détaillé de mandat de protection. Il est disponible gratuitement sur notre site Web ([www.curateur.gouv.qc.ca](http://www.curateur.gouv.qc.ca)).

La présence de deux témoins, n'ayant aucun intérêt à l'acte, est essentielle. Ils devront constater que vous êtes sain d'esprit et apte à confier un mandat. Vous devez signer votre mandat. Les deux témoins doivent signer aussitôt après en votre présence et reconnaître cette signature. Vous le constatez : la procédure est fort simple. Par ailleurs, le mandataire ou les mandataires doivent connaître l'existence du mandat et être d'accord pour jouer ce rôle.

Pour que le mandat devienne exécutoire, deux conditions devront être remplies. Premièrement, la personne doit être déclarée inapte par le tribunal à la suite d'une évaluation médicale et psychosociale. Deuxièmement, le mandat doit être homologué par un greffier ou un juge de la Cour supérieure.

### QU'ADVIENT-IL SI LA PERSONNE NE S'EST PAS DOTÉE D'UN MANDAT DE PROTECTION?

Lorsque l'inaptitude de la personne est constatée à la suite d'une évaluation médicale et psychosociale, une démarche d'ouverture de régime de protection devra être enclenchée.

# LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Au Curateur public, nous invitons les membres des familles et les proches à accepter la charge de représentant légal. Pourquoi? Parce que nous sommes d'avis que la personne inapte sera mieux servie par une personne qui l'aime et la connaît bien. Nous prenons l'engagement d'accompagner le représentant légal de même que les membres du conseil de tutelle, de les conseiller et de les informer. Nous assurons aussi un rôle de surveillance de la gestion des biens de la personne afin que les décisions qui la concernent soient prises dans le meilleur de ses intérêts.

Si aucun proche ne peut assumer la charge de tuteur ou curateur, le Curateur public veillera lui-même à la protection de la personne, à l'administration de son patrimoine, au respect de ses droits et à la sauvegarde de son autonomie. Ainsi, 13 500 personnes relèvent du Curateur public.

## LE CURATEUR PUBLIC, DERNIER RECOURS

Les familles sont plus petites qu'auparavant, souvent dispersées, éclatées ou encore divisées. Il y a de plus en plus de personnes isolées, sans famille ni réseau. Ces facteurs combinés avec le vieillissement de la population et l'augmentation de valeur des patrimoines font en sorte que la tâche du Curateur public s'accroît sans cesse.

Chaque année, nous posons des millions de gestes pour administrer le patrimoine de chacune des 13 500 personnes que nous représentons. Nous percevons tous leurs revenus et les administrons, payons leurs dépenses et défendons leurs droits tout en sauvegardant leur autonomie.

Je vous donne quelques exemples qui démontrent l'ampleur de la tâche. Nous faisons chaque année 26 000 déclarations d'impôt. Nous percevons chaque mois, au bénéfice de ces personnes, 66 000 versements de pensions de vieillesse, 51 600 versements de prestations de la RRQ et 113 200 versements pour le régime d'assistance-emploi. Nous réalisons 350 000 opérations comptables d'une valeur totale de près de 200 millions \$ pour payer l'hébergement de ces personnes et les frais médicaux, les comptes courants (électricité, téléphone), les assurances et tous les autres frais requis pour assurer le bien-être de chacune des personnes en fonction de sa situation particulière. Malgré ce volume imposant, chaque situation est unique et demande une approche personnelle.

## UNE NOBLE MISSION

C'est avec une grande fierté que j'assume le mandat de curateur public. Voir à la protection des personnes inaptes constitue l'une des plus nobles missions qui soit puisque ces personnes sont certes parmi les plus vulnérables de notre société. Elles ont besoin des autres et cet autre est souvent le Curateur public.

Ces personnes ont droit au bonheur et à une belle qualité de vie comme toute autre personne et nous devons, comme société, contribuer à leur mieux-être. C'est tout à notre honneur comme Québécois d'assurer une protection adéquate à ces personnes, avec empathie, respect, ouverture d'esprit et intégrité.

### **Normand Jutras, curateur public**

Nommé curateur public du Québec en 2013, Normand Jutras est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau du Québec. Il a pratiqué le droit de 1972 à 1994. Député à l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 2007, il a été ministre de la Sécurité publique puis de la Justice, ainsi que Procureur général. De 2007 à 2012, il a travaillé à Delhi, en Inde, à titre de chargé de projet dans les domaines de la recherche de marchés et des affaires administratives et juridiques pour une compagnie québécoise du secteur manufacturier.



Frédéric Lemieux

## LANCEMENT DE L'ENQUÊTE SUR LA VIE DE PARLEMENTAIRE

Le 14 octobre dernier, le conseil d'administration de l'Amicale décidait d'appuyer le nouveau projet de recherche sur la vie de parlementaires développé par une équipe de chercheurs de l'Assemblée nationale du Québec.

Que signifie être député au Québec? Quels sont les différents aspects de cette fonction unique? Comment a-t-elle évolué depuis 1960? Quels facteurs influent sur la pratique et la vie d'un député? Y a-t-il des différences entre les hommes et les femmes, ou encore selon le type de circonscription représentée?

Ces questions sont très intéressantes, mais elles nous conduisent vers une triste réalité : il est impossible d'y répondre, car il existe peu d'informations sur le travail de député au Québec et ses multiples réalités depuis 1960. C'est pour combler cette lacune que l'Assemblée nationale a lancé récemment un ambitieux projet de recherche qui s'adresse à celles et ceux qui détiennent les clés de l'énigme : les anciens parlementaires.

En quoi consiste aujourd'hui ce nouveau projet? À recueillir des anciens parlementaires toutes les informations pertinentes sur leur parcours politique. Cette collecte de données se fait par l'intermédiaire d'un questionnaire scientifique uniforme. Il est structuré en quatre catégories couvrant les principaux aspects de l'expérience de député :

1. Avant le Parlement (enfance, études, parcours professionnel)
2. Le saut en politique (recrutement, campagnes électorales)
3. À l'Assemblée nationale (arrivée et adaptation, organisation du travail, fonctions parlementaires, travail en circonscription)
4. Après la politique (bilan, activités ultérieures)

Il n'est pas faux de dire que chaque carrière parlementaire est une expérience unique en soi, mais encore faut-il être capable de dire pourquoi. C'est là l'importance et la valeur des réponses des anciens parlementaires au questionnaire. Elles seront compilées dans une banque de données fiables, bien construite, qui deviendra une mine d'or d'informations de premier ordre.

À ce point, l'Assemblée nationale pourra la rendre accessible aux chercheurs de toutes les disciplines. Ils pourront l'utiliser pour étudier tous les aspects de l'expérience de député au Québec. Pour le moment, rien de cela n'est possible faute de témoignages systématiques. Or, l'un des rôles des chercheurs de l'Assemblée nationale est justement d'inventer des instruments « créateurs de savoir ».

En effet, depuis près de 40 ans, l'Assemblée nationale est l'instigatrice de travaux de recherche marquants sur l'histoire parlementaire et politique. Familiers avec cet univers, ses chercheurs sont en première ligne pour mieux faire connaître les réalités de la fonction de député. L'émission *Mémoires de députés* et le *Dictionnaire des parlementaires de 1792 à nos jours* sont de bons exemples de leurs réussites.

Il reste cependant encore beaucoup à faire en la matière. Ailleurs, des groupes de recherche ainsi que les parlements britannique et australien mènent depuis longtemps semblables projets sur leurs parlementaires. Leurs banques de données ont favorisé la publication de nombreux ouvrages de calibre universitaire sur cette importante fonction. Ici, la mise sur pied de la banque de données sur la vie de député est un premier pas concret dans cette direction.

Les connaissances et le savoir se construisent pierre par pierre. Dans ce cas précis, les anciens parlementaires en sont la matière fondamentale. Plus encore, il s'agit de perpétuer un savoir humain qui se délite avec le temps, chaque fois qu'un ancien député disparaît de ce monde. Véritable exercice de mémoire, ce projet fait appel à eux et constitue en quelque sorte leur legs.

# APPEL AUX ANCIENS PARLEMENTAIRES

Par l'entremise de ses chercheurs, l'Assemblée nationale désire conjuguer ses efforts avec l'Amicale et tous ses membres afin de préparer, comme le disait récemment monsieur André Gaulin, « de nouvelles voies pour mieux ancrer dans la mémoire collective le travail des anciens députés, hommes et femmes ».

Dans un proche avenir, les membres de l'Amicale seront donc invités à participer activement à ce projet prometteur. Nous sommes convaincus que celles

et ceux qui ont exercé ce métier unique comprendront l'intérêt de le documenter pour mieux le faire connaître.

■ **Frédéric Lemieux**

Historien  
Assemblée nationale du Québec



Ce projet permettra de recueillir des anciens parlementaires toutes les informations pertinentes sur leur parcours politique.

# ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



## M. Pierre Bélanger

Député d'Anjou (1992-1998)

M. Bélanger a été nommé en mai 2015 directeur général de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal.



## M. Élie Fallu

Député de Terrebonne (1976-1985)

M. Fallu a reçu la Médaille Gérard-Lesage 2014 de l'Université du Québec en Outaouais en reconnaissance de sa contribution remarquable au développement et au rayonnement de sa région. Il a également publié, en livre numérique, *Georges Fallu, l'ancêtre des Fallu d'Amérique*. Depuis mai 2013, il est également membre honoraire de l'Union des municipalités du Québec.



## M<sup>me</sup> Manon Blanchet

Députée de Crémazie (1998-2003)

M<sup>me</sup> Blanchet a été nommée chef de cabinet du député de Rimouski, M. Harold LeBel, whip en chef de l'opposition officielle.



## M<sup>me</sup> Liza Frulla

Députée de Marguerite-Bourgeoys (1989-1998)

M<sup>me</sup> Frulla a été nommée le 11 juillet 2015 directrice générale de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec. Elle a également reçu, le 23 mars 2015, l'Ordre des arts et des lettres du Québec à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire du Conseil des arts et des lettres du Québec créé alors que M<sup>me</sup> Frulla était la titulaire du ministère des Affaires culturelles.

Photo : courtoisie de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



## M. Yvan Bordeleau

Député de l'Acadie (1989-2007)

M. Bordeleau, dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire du génocide arménien, a reçu la Médaille de l'Assemblée nationale du Québec pour son travail et son implication indéfectible à donner une assise légale permanente à la reconnaissance du génocide arménien

au Québec et ce, en faisant adopter la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien.



## M. André Gaulin

Député de Taschereau (1994-1998)

M. Gaulin a publié un article sur le fleuve Saint-Laurent dans la revue *L'Action nationale* du mois de février 2015. Son plus récent ouvrage, *Fleuve compagnon*, a fait l'objet d'une émission à Radio-Galilée en mars 2015. Il a également participé, avec la publication de cet ouvrage, au Salon du livre de Saint-Jean-Port-Joli, au Salon international du livre de Québec, à Québec et à Rivière-du-Loup.



## M. André Bourbeau

Député de Laporte (1981-2003)

M. Bourbeau s'est vu remettre, le 22 juin 2015, le Prix de la Personnalité Arts-Affaires 2015 attribué par le Conseil des arts de Montréal en partenariat la Chambre de commerce du Montréal métropolitain pour plus de deux décennies consacrées à soutenir des carrières en musique classique et avoir assuré le plus large rayonnement possible aux arts musicaux auprès du jeune public. Ce prix vient également souligner sa contribution à la mission de Jeunesses Musicales Canada.



## M. Gérald Harvey

Député de Jonquière-Kénogami (1960-1966) et Jonquière (1966-1976)

M. Harvey, le 26 mars 2015, à la Citadelle de Québec, a remercié le premier ministre Philippe Couillard lors de sa conférence devant le Club de réforme de Québec.

# ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



**M<sup>me</sup> Claire-Hélène Hovington**  
Députée de Matane (1985-1994)

M<sup>me</sup> Hovington a coédité avec son conjoint, le peintre René Gagnon, le livre *De rêve et de paysages*, qui retrace la carrière de cet artiste, une figure dominante de l'histoire des arts visuels au Québec. L'auteure,

M<sup>me</sup> Christine Gilliet, nous parle également de sa vision du monde, de l'art et de la nature.



**M<sup>me</sup> Carole Théberge**  
Députée de Lévis (2003-2007)

M<sup>me</sup> Théberge a été nommée le 3 juin 2015 membre indépendante du conseil d'administration de la Société du Grand Théâtre de Québec.



**M. Serge Ménard**  
Député de Laval-des-Rapides (1993-2003)

M. Ménard a déposé le 30 mars 2014, à titre de président de cette commission, le Rapport de la Commission spéciale d'examen des événements du printemps 2012. Il en a traité au cours de

nombreuses entrevues dans les médias du Québec.



M. Jean-Louis Béland, entouré de ses collègues Claude G. Gosselin et Antoine Drolet, lors de la dernière assemblée générale du 13 mai 2015.



Notre collègue Maurice Richard, président-directeur général de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, a reçu son prix des mains de M. André G. Roy, recteur de l'UQTR, et de Mme Francine Ruel-Jutras, présidente du conseil d'administration de l'UQTR.

**M. Maurice Richard**  
Député de Nicolet (1985-1989) et de Nicolet-Yamaska (1989-1994)

M. Richard a reçu cette année le Prix de l'Université du Québec à Trois-Rivières pour la valeur exemplaire de son engagement par sa contribution de services universitaires dans la région Centre-du-Québec. Cette distinction universitaire honorifique vient couronner, selon l'UQTR, le caractère remarquable de ses réalisations professionnelles, entre autres, comme politicien ainsi que par son implication dans plusieurs comités experts et de nombreux conseils d'administration en Mauricie.

## Hommage à Jean-Louis Béland

Je tiens à féliciter notre collègue Jean-Louis Béland, député de Lotbinière de 1970 à 1973, pour son assiduité aux rencontres annuelles de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

En fait, M. Béland a participé à 19 des 21 assemblées générales annuelles, probablement un record de tous les anciens parlementaires. Je tenais à le souligner et à lui rendre un hommage particulier, car si nous voulons que notre amicale continue sa mission, il faut que le plus d'anciens parlementaires y participent et, à ce titre, Jean-Louis est un exemple à suivre. Bravo!

**Antoine Drolet**  
Député de Portneuf (1970-1973)



MM. Jean-Louis Béland (Lotbinière), Antoine Drolet (Portneuf), Florian Guay (Dorchester), Paul-André Latulippe (Frontenac) et Fabien Roy (Beauce-Sud) étaient présents à ce dîner traditionnel des anciens élus du Ralliement créditiste.

## RENCONTRE ANNUELLE DES DÉPUTÉS CRÉDITISTES

Le 14 juillet 2015, au Manoir du Lac-Échemin, dans Bellechasse, se tenait le dîner annuel des anciens députés créditistes du Québec. Sur les 12 élus aux élections générales du 29 avril 1970, quatre nous ont quittés; MM. Camil Samson (Rouyn-Noranda), Armand Bois (Saint-Sauveur), Joseph-Aurélien Roy (Lévis) et Bernard Dumont (Mégantic).

Cette journée-là, il y avait cinq anciens parlementaires, tous de la région de Bellechasse, pour un dîner amical et chaleureux, très heureux de se retrouver en bonne forme et de se remémorer de bons souvenirs.

### Temple de la renommée de l'agriculture

#### M. Jean Garon

Député de Lévis (1976-1998)

M. Garon, à titre posthume, a été intronisé, le 15 septembre 2015 à Québec, au Temple de la renommée de l'agriculture. Le journal *La Vie agricole*, en collaboration avec la famille Garon, annonçait également la création de l'Institut Jean-Garon. Indépendant de tout intérêt particulier, le nouvel institut entend se pencher sur les grandes problématiques de l'heure dans le monde agricole québécois. On espère également donner aux grands enjeux agroalimentaires davantage de place dans l'espace public et médiatique.





## Ils ont été élus au Parlement canadien

Nos collègues **Thomas J. Mulcair**, député de Chomedey (1994-2007) et **Emmanuel Dubourg**, député de Viau (2007-2013) y étaient déjà, voici que quatre anciens parlementaires de l'Assemblée nationale ont également été élus, aux élections générales du 19 octobre 2015, à la Chambre des communes, à Ottawa.

**M. Luc Thériault**, député de Masson de 2003 à 2007, est le nouveau député de Montcalm.

Également de la cuvée de 2003, **M. Jean Rioux**, député d'Iberville de 2003 à 2007, est aujourd'hui le député fédéral de Saint-Jean.

Pour sa part, **M<sup>me</sup> Linda Lapointe**, députée de Groulx en 2007-2008, a été élue députée fédérale dans Rivière-des-Mille-Îles.

Finalement, **M. Gérard Deltell**, député de Chauveau de 2008 à 2015, est le nouveau député fédéral de Louis-Saint-Laurent.

**MM. Mulcair et Dubourg**, pour leur part, ont été réélus, le 19 octobre 2015, dans leurs circonscriptions respectives d'Outremont et de Bourassa.



Thomas J. Mulcair



Emmanuel Dubourg



Luc Thériault



Jean Rioux



Linda Lapointe



Gérard Deltell



Jean Rochon

## **JEAN ROCHON, OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC**

Parmi les 35 personnalités québécoises nommées ou promues, le 16 juin 2015, à l'Ordre national du Québec, figure notre ancien collègue Jean Rochon.

**Jean Rochon,**  
Député de Charlesbourg de 1994 à 2003

Dans son triple parcours d'universitaire, de spécialiste de la santé publique et d'homme politique, Jean Rochon a eu une influence considérable sur l'évolution des dispositifs de soins, tant au pays qu'à l'étranger. Son nom est indissociablement lié à la médecine sociale et préventive ainsi qu'à l'organisation sanitaire. C'est en bonne partie grâce à ses initiatives que se sont développés, au Canada, des programmes de formation et de recherche en santé publique. Comme ministre, M. Rochon a entrepris de réaliser ce qu'on a appelé le « virage ambulatoire du Québec ». La province lui doit des lois pionnières comme la Loi sur le tabac et la Loi sur l'assurance médicaments, pour ne nommer que celles-ci.



J'aimerais partager ce souvenir, c'était à Québec en 1984, d'une rencontre avec monsieur Jacques Parizeau, un être affable et généreux, à l'esprit d'adaptation remarquable et j'ajouterai empreint d'une certaine simplicité. Et j'en passe. Quel homme!

■ **Jean-Paul Champagne**  
Député de Mille-Îles (1981-1985)

# SOUVENONS-NOUS DE...

**Monsieur Pierre MacDonald,**

député de Robert-Baldwin de 1985 à 1989, est décédé à Verdun le 7 juillet 2105, à l'âge de 79 ans.

M. MacDonald a étudié à l'Académie de Québec en sciences commerciales et a obtenu un diplôme d'études post-universitaires en informatique de l'Université Laval en 1963.

Courtier d'assurance et conseiller en avantages sociaux, associé notamment, en 1968, avec M. Claude Castonguay dans la société Castonguay, Pouliot et Guérard. Administrateur de la Société d'énergie de la Baie James de 1974 à 1977. Administrateur de la Société de développement de la Baie James et de la Municipalité de la Baie-James de 1974 à 1984.

Il a été député libéral dans Robert-Baldwin en 1985. Ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique dans le cabinet Bourassa de 1985 à 1988. Vice-président du Conseil du Trésor de 1985 à 1989. Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Développement technologique en 1988. Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie en 1988 et 1989.

**Monsieur Jean Alfred,**

député de Papineau de 1976 à 1981, est décédé à Gatineau le 20 juillet 2015, à l'âge de 75 ans.

M. Alfred est né à Ouanaminthe, en Haïti. Titulaire d'un baccalauréat en français depuis 1965 et d'une licence en philosophie de l'Université d'État d'Haïti depuis 1968. Titulaire d'une maîtrise en psychopédagogie depuis 1971 et d'un doctorat en éducation de l'Université d'Ottawa depuis 1975. Titulaire d'une maîtrise en gestion scolaire de l'Université d'Ottawa depuis 1981.

Il a été professeur de français, de latin et de littérature française en Haïti pendant cinq ans et professeur à la Commission scolaire de l'Outaouais, de 1969 à 1976.

Il a été élu conseiller municipal à Gatineau en 1975 et en 1976. A été élu député du Parti québécois dans Papineau en 1976. Il siégea comme indépendant à partir du 29 août 1980. Réintégra le caucus du Parti québécois le 10 mars 1981. Il a été commissaire à la Commission scolaire des draveurs de 1990 à 1992.

**Monsieur Jean-Guy St-Roch,**

député de Drummond de 1985 à 1994, est décédé le 6 novembre 2015, à l'âge de 75 ans.

M. St-Roch a étudié à l'Institut des textiles de Saint-Hyacinthe en 1962 et fit des études complémentaires en administration aux universités Bishop's, Laval et York.

Employé à la Dominion Textile de Magog puis directeur de production à l'usine de Beauharnois de 1971 à 1976. Il fut directeur de la division des tissus à la Celanese Canada et devint directeur de la fabrication au complexe Drummondville-Coaticook en 1979 et directeur du marketing pour cette même compagnie de 1982 à 1985.

Il a été élu député libéral dans Drummond en 1985 et réélu en 1989. Vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements de 1986 à 1989. Nommé adjoint parlementaire du ministre du Travail en 1989 et de la ministre des Affaires culturelles en 1992. Démissionna comme adjoint parlementaire le 3 septembre 1992 et siégea comme député indépendant jusqu'en 1994. Il a été le maire du Canton de Magog de 1995 à 2002.

**Monsieur Aurèle Audet,**

député d'Abitibi-Ouest de 1970 à 1973, est décédé à La Sarre, le 28 novembre 2015, à l'âge de 95 ans.

M. Audet a étudié au collège de La Sarre. Il fut cultivateur, bûcheron et mineur en Colombie-Britannique pendant trois ans. Poursuivit ensuite ses études à l'École de laiterie de Saint-Hyacinthe où il fut diplômé en technique laitière.

Industriel laitier, implanta avec ses deux frères la première usine de pasteurisation de La Sarre.

Il a été élu député du Ralliement créditiste dans Abitibi-Ouest en 1970. Il quitta le parti lorsque Camil Samson en fut expulsé le 17 mars 1972. Réintégra ce parti le 11 août 1972. Whip du Ralliement des créditistes de 1972 à 1973.

Membre de comités de direction de la caisse populaire locale. Membre de la Chambre de commerce, du Cercle Lacordaire, de l'Association des parents catholiques, des Chevaliers de Colomb et de plusieurs autres mouvements sociaux.

# SOUVENONS-NOUS DE...



**Monsieur Pierre de Bellefeuille,** député de Deux-Montagnes de 1976 à 1985, est décédé à Montréal le 30 septembre 2015, à l'âge de 92 ans.

M. de Bellefeuille est né à Ottawa. Il est diplômé en philosophie de l'Université d'Ottawa.

Journaliste et chroniqueur parlementaire au journal *Le Droit* d'Ottawa de 1945 à 1951. Chef des services de rédaction, puis directeur de la distribution française à l'Office national du film de 1951 à 1960. Rédacteur en chef du *Magazine Maclean's* de 1960 à 1964. Il fut membre du Conseil de presse du Québec et président de la Société historique de Deux-Montagnes de 1974 à 1976 et vice-président de l'Union canadienne des journalistes de langue française.

Il a été élu député du Parti québécois dans Deux-Montagnes en 1976 et réélu en 1981. Adjoint parlementaire du ministre des Affaires culturelles de 1976 à 1978. Adjoint parlementaire du ministre des Affaires intergouvernementales de 1978 à 1984 et du ministre des Relations internationales en 1984. Démissionna du caucus du Parti québécois et siégea comme indépendant à partir du 20 novembre 1984.

Il a été chargé de cours au Département des communications de l'Université du Québec à Montréal en 1984 et en 1985 et cofondateur du journal satirique *Le Couac* en 1997.



**Monsieur Maurice Martel,** député de Richelieu de 1966 à 1970 et de 1976 à 1985, est décédé à Sorel le 1<sup>er</sup> décembre 2015, à l'âge de 79 ans.

M. Martel a étudié à l'Université de Montréal en sciences pharmaceutiques et en psychopharmacologie.

Propriétaire de la Pharmacie de Sorel à partir de 1963, puis propriétaire de la Pharmacie Maurice Martel.

Président de la Jeunesse universitaire de l'Union nationale en 1962. Élu député de l'Union nationale dans Richelieu en 1966. Adjoint parlementaire du ministre des Affaires sociales du 23 décembre 1969 au 12 mars 1970. Élu député du Parti québécois dans Richelieu en 1976. Réélu en 1981. Adjoint

parlementaire du ministre des Affaires sociales de 1976 à 1979. Adjoint parlementaire du ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement de 1979 à 1984 et adjoint parlementaire du ministre du Commerce extérieur en 1984. Ministre du Revenu dans les cabinets Lévesque et Johnson (Pierre Marc) en 1984 et 1985.

Fut administrateur de l'Ordre des pharmaciens de la province de Québec et membre du Syndicat des pharmaciens-propriétaires du Québec. Il a présidé les Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire de Sorel en 1991.



**Madame Jocelyne Ouellette,** députée de Hull de 1976 à 1981, est décédée le 20 août 2015, à l'âge de 71 ans.

M<sup>me</sup> Ouellette a obtenu un baccalauréat en administration publique en 1974 et compléta une scolarité de maîtrise en 1982 de l'Université d'Ottawa.

Participa à la fondation du Mouvement souveraineté-association et à l'organisation du Parti québécois dans les circonscriptions de Hull, de Papineau, de Gatineau et de Labelle. Elle a été élue députée du Parti québécois dans Hull en 1976. Ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement dans le cabinet Lévesque de 1977 à 1981.

Directrice du Bureau du Québec à Ottawa pour le ministère des Affaires intergouvernementales de 1982 à 1984 et pour le ministère du Conseil exécutif de 1984 à 1986. Présidente-directrice générale de la Société immobilière du Canada (Mirabel) de 1988 à 1991. Commissaire à la Commission fédérale de l'immigration et du statut de réfugié de 1988 à 1991. Analyste pour l'Office national du film à Paris en 1992 et en 1993. Conseillère spéciale à l'Agence spatiale canadienne à compter de 1992. Elle a été nommée à la Commission municipale du Québec en 1998.

## L'ÉDIFICE PAMPHILE-LE MAY, UN TRÉSOR BIEN GARDÉ À DÉCOUVRIR

C'est à l'automne 1915 que l'Assemblée législative du Québec prend officiellement possession de cet important édifice de la colline Parlementaire québécoise. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale souligne ce centenaire en présentant l'exposition *Entre savoir et pouvoir, l'édifice Pamphile-Le May et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale 1915-2015*.

L'exposition retrace l'histoire de la construction de l'édifice Pamphile-Le May et l'évolution de la Bibliothèque en plus de présenter les occupants des différents étages depuis 1915. En déambulant dans l'espace d'exposition et dans la salle de lecture de la Bibliothèque, vous pourrez observer de nombreuses photographies anciennes, des plans architecturaux, des objets et plusieurs documents d'archives.

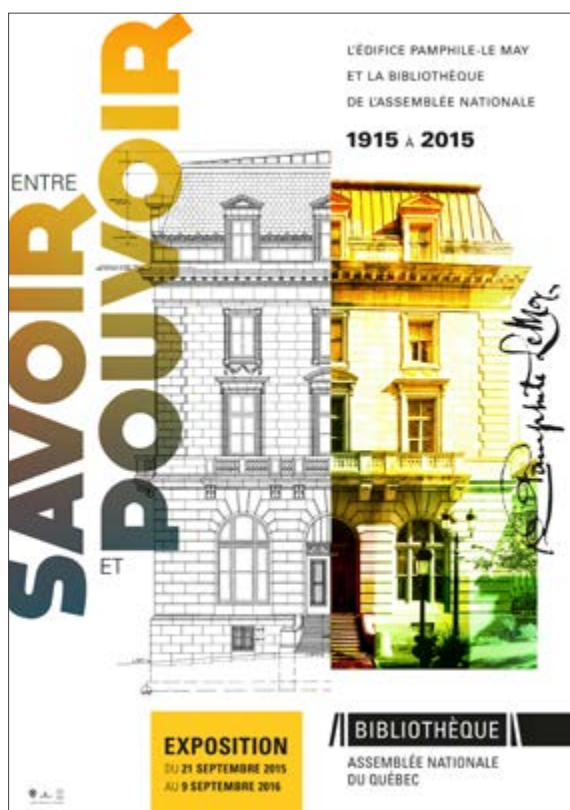
Les visiteurs peuvent découvrir l'exposition sur place jusqu'au 9 septembre 2016 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou en ligne à l'adresse : [http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/expositions.html#/entre\\_savoir\\_pouvoir\\_edifice\\_PLeMay](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/expositionsvirtuelles/expositions.html#/entre_savoir_pouvoir_edifice_PLeMay)



Martin Pelletier

**Information** : 418 643-4408  
bibliotheque@assnat.qc.ca

■ **Martin Pelletier**  
Bibliothécaire de référence



Fonds Assemblée nationale, photographe Clément Allard

# LE SALON DES ANCIENS

## LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ACCUEILLE LE SALON DES ANCIENS PARLEMENTAIRES

Le Salon des anciens parlementaires est situé au local MZ.04 de l'édifice Pamphile-Le May, dans l'enceinte de la magnifique Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec.

Le numéro de téléphone pour nous joindre est le 418 266-1101, poste 70325.

Ce salon vous permet l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone et d'un télécopieur. Vous êtes tous les bienvenus lors d'un futur séjour sur la colline parlementaire

### Crédits photos :

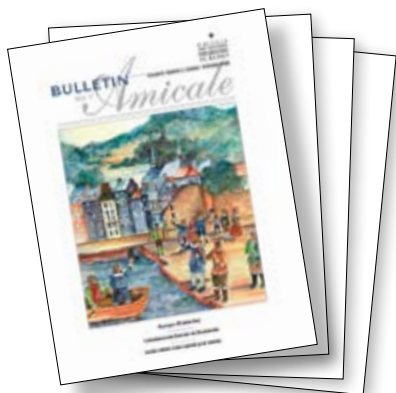
Claude Lachance

COLLECTION ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

### Photographes

Clément Allard, Valérie Cliche, W.B. Edwards, Marc-André Grenier, Kedl, Daniel Lessard, Cécile Tardif

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC.



**SITE INTERNET DE L'AMICALE :**  
[www.assnat.qc.ca/fra/amicale](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale)

Tous les numéros du Bulletin depuis 2000 sont disponibles à cette adresse

Le Bulletin est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Rita Dionne-Marsolais  
Serge Geoffrion  
Marie Malavoy  
Carole Théberge  
Manon Voyer

### RESPONSABLE DE L'ÉDITION

Serge Geoffrion

### COLLABORATION

Jean Campeau  
Jean-Paul Champagne  
Louis Champagne  
Gaston Deschênes  
Antoine Drolet  
Pierre Duchesne  
Marise Falardeau  
Jacques Gagnon  
André Gaulin  
Serge Geoffrion  
Benoit Gignac  
Simon Jolivet  
Daniel Johnson  
Pierre Marc Johnson  
Normand Jutras  
Frédéric Lemieux  
Michel Létourneau  
Pierre-Olivier Maheux  
Rita Dionne-Marsolais  
Denis Monière  
Martin Pelletier  
Monique Richard

### CONCEPTION ET RÉALISATION

Manon Paré  
Manon Voyer

### IMPRESSION

Division de la reprographie et de l'imprimerie de l'Assemblée nationale

### BUREAU DE LA SECRÉTAIRE DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.31  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 266-1101 poste 70337  
Télec. : 418 646-3213  
Courriel : [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca/fra/amicale/](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN 1703-1338



Papier fabriqué au Québec